

ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LES DEPENSES PUBLIQUES DE 2020 A 2023 AU BURKINA FASO

Rapport provisoire



Avec l'appui financier de



Juin 2024

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	3
Introduction	5
I. Objectifs, résultats et démarche méthodologique de l'étude	7
I.1. Les objectifs de l'étude	7
I.2. Résultats attendus	7
I.3. Démarche méthodologique	8
I.3.1. Champ de l'étude.....	8
I.3.2 Collecte de données.....	8
I.3.3. Traitement des données et rédaction du rapport.....	9
II. Cadre juridique et normatif des dépenses publiques	10
II.1. Politiques publiques	10
II.2. Les types de dépenses publiques	11
II.3. Le cadre juridiques des dépenses publiques	12
II.3.1. Le dispositif législatif et règlementaire du budget programme.....	12
II.3.2. Les acteurs de l'exécution des dépenses publiques.....	13
II.3.3. Les modalités d'exécution de la dépense publique	13
II.3.4 Les procédures d'exécution de la dépense publique	15
II.4.2. Les différentes phases d'exécution du budget.....	16
II.4. Le contrôle de l'exécution des dépenses publiques	17
II.5. Contexte de l'élaboration et de l'exécution du budget de l'Etat, exercices 2020-2023	18
III. ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES DÉPENSES PUBLIQUES	20
III.1. Analyse de l'efficacité et de la qualité de la dépense publique	20
III.2. Analyse de la délivrance des services publics	21
III.3. La perception des populations sur la gouvernance des dépenses publiques	22
III.3.1. L'accès à l'information sur les dépenses publiques.....	22
III.3.2. La participation du public au processus budgétaire	23
III.3.3 Appréciation de la qualité et de la pertinence des livrables des dépenses publiques.....	26
IV- L'ANALYSE DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET DES PRINCIPALES REALISATIONS DANS LES SECTEURS SOCIAUX	29
IV.1. Situation budgétaire et principales réalisations du ministère en charge de l'éducation nationale de 2020 a 2023	29
IV.1.1. Dépenses publiques du ministère en charge de l'éducation nationale de 2020 à 2023	29
IV.1.2. Principales réalisations du ministère en charge de l'éducation nationale de 2020 à 2023	31
IV.2- Situation budgétaire et principales réalisations du ministère en charge de la santé	32
IV.2.1. Dépenses publiques du ministère en charge de la santé de 2020 à 2023.....	32
IV.2.2. Principales réalisations du ministère en charge de la santé de 2020 à 2023.....	33
IV.3 Situation budgétaire et principales réalisations du secteur de l'eau et assainissement	35
IV.3.1. Dépenses publiques du secteur de l'eau et l'assainissement	35
IV.3.2. Principales réalisations dans le secteur de l'eau et assainissement de 2020 à 2023	36
IV.4 Situation budgétaire du ministère en charge de l'agriculture	37
IV.4.1. Dépenses publiques du ministère en charge de l'agriculture de 2020 à 2023	37

IV.4.2. Principales réalisations du ministère en charge de l'agriculture de 2020 à 2023	38
V. Perception des populations sur l'impact des dépenses publiques	40
V.1. Appréciation de l'impact des dépenses publiques de santé	40
V.1.1. Appréciation de la gratuité des soins chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.....	40
V.1.2. Appréciation de l'accès aux soins de santé à travers la mesure de gratuité des soins	42
V.2. Appréciation de l'impact des dépenses publiques d'éducation.....	43
V.2.1. Appréciation des fournitures scolaires mises à la disposition des écoles	44
V.2.2. Appréciation des vivres pour la cantine scolaire mises à la disposition des écoles	44
V.2.3. Appréciation de l'accès à l'éducation.....	45
V.3. Appréciation de l'impact des dépenses publiques agricoles.....	46
V.3.1. Appréciation de l'accès aux intrants et équipements agricoles.....	46
V.3.2. Appréciation de l'encadrement et de la formation des acteurs du monde rural.....	48
V.4. Appréciation de l'impact des dépenses publiques d'eau et d'assainissement.....	48
V.4.1. Appréciation de l'accès à l'eau potable	48
V.4.2. Appréciation de la disponibilité de l'eau	48
V.4.3. Appréciation des actions d'assainissement.....	49
VI. RECOMMANDATIONS.....	51
VI.1. A l'endroit de l'État.....	51
VI.2. A l'endroit des organisations de la société civile	52
Conclusion.....	53
Bibliographie	55
Annexes.....	i
Annexe 1 : Questionnaire à l'endroit des citoyens/OSC.....	i
Annexe 2 : Questionnaire à l'endroit des ménages.....	iii

Listes des tableaux

Tableau 1 : Indice de transparence budgétaire du Burkina Faso de 2015 à 2023	23
Tableau 2 : Indice de participation du public au processus budgétaire au Burkina Faso de 2017 à 2023 ..	24
Tableau 3 : Parts budgétaires du ministère en charge de l'éducation nationale de 2020 à 2023	30
Tableau 4 : Taux bruts de scolarisation au primaire et au secondaire de 2020 à 2023.	31
Tableau 5 : Parts budgétaires du ministère en charge de la santé de 2020 à 2023.....	33
Tableau 6 : Evolution du rayon moyen d'action théorique à une formation sanitaire (Km) de 2020-2023	33
Tableau 7 : Quantité de prestations offertes dans le cadre de la gratuité des soins de 2020 à 2023	34
Tableau 8 : Niveau de satisfaction par rapport aux fournitures scolaires (FS) mises à la disposition des écoles.	44
Tableau 9 : Niveau de satisfaction des délais de livraison et la qualité des vivres pour la cantine scolaire	45
Tableau 10 : Appréciation de la qualité des infrastructures hydrauliques réalisées.....	48
Tableau 11 : Niveau de satisfaction des populations par rapport aux infrastructures et équipements d'assainissement (latrines et bacs à ordures)	50

Listes des graphiques

Graphique 1 : Perception des citoyens sur l'accès à l'information sur les dépenses publiques.....	23
Graphique 2 : Perception des populations sur la participation du public à la formulation du budget	25
Graphique 3 : Perception des populations sur la participation du public à l'exécution des dépenses publiques	25
Graphique 4 : Perception des populations sur la qualité et la pertinence des acquisitions publiques.....	26
Graphique 5 : Perception des populations sur la qualité des investissements publics	27
Graphique 6 : Proportion des acteurs pratiquant le suivi citoyen des dépenses publiques	28
Graphique 7 : Evolution des dépenses publiques du ministère en charge de l'éducation (en milliers de FCFA) de 2020 à 2023.....	30
Graphique 8 : Evolution des dépenses publiques du ministère en charge de la santé (en milliers de FCFA) de 2020 à 2023.....	32
Graphique 9 : Evolutions des dépenses publiques d'eau et d'assainissement (en milliers) de 2020 à 2023.	36
Graphique 10 : Evolution des dépenses publiques du ministère en charge de l'Agriculture.....	38
Graphique 11 : Niveau de connaissance de la gratuité des soins par les populations.....	41
Graphique 12 : Niveau de satisfaction des populations par rapport à la mesure de gratuité des soins (en %)	41
Graphique 13 : Appréciation de la conformité de la gratuité des soins avec les besoins des populations et degré de satisfaction du rôle des Autorités (en%)	42
Graphique 14 : Appréciation de la contribution de la gratuité des soins à l'accès des populations aux soins de santé	43
Graphique 15 : Niveau de satisfaction de l'accès à l'éducation à travers l'action des autorités (en %)	46
Graphique 16 : Niveau de satisfaction des populations par rapport aux intrants agricoles (en %).....	47
Graphique 17 : Proportion des bénéficiaires des intrants et équipements agricoles	47
Graphique 18 : Niveau de satisfaction des populations par rapport à la disponibilité de l'eau potable (en %)	49

SIGLES ET ACRONYMES

AGOA	African Growth and Opportunity Act
ALT	Assemblée Législative de Transition
AN	Assemblée Nationale
ASCE-LC	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
BP	Budget Programme
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAST	Comptes d'Affectations Spéciales du Trésor
CERA FP	Centre d'Étude et de Recherche Appliquée en Finances Publiques
CNT	Conseil National de la Transition
COGES	Comité de Gestion
CSD	Cadre sectoriel de Dialogue
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DGB	Direction Générale du Budget
DMEG	Dépôt de Médicaments Essentiels Génériques
EBO	Enquête sur le Budget Ouvert
FDS	Forces de défenses et de sécurité
FEC	Facilité élargie de crédits
FMI	Fonds monétaire international
IBO	Indice sur le Budget Ouvert
IBP	International Budget partnership
IGF	Inspection Générale des Finances
INSD	Institut National des Statistique et de la Démographie
ISC	Institution Supérieure de Contrôle
LF	Loi de Finances
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LOLF	Loi Organique portant Loi de finances
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEFP	Ministère de l'Economie des Finances et de la Prospective
MEG	Médicament Essentiel Générique
MENAPL	Ministère de L'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues
N	Nationales
MINEFID	Ministère de l'Economie des Finances et du Développement
MPSR	Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable

ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PA-SD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PDF	Plan de Déblocages des Fonds
PDI	Personne Deplacée Interne
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PF	Planification Familiale
PM	Premier Ministère
PND	Plan National de Développement
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PPM	Plan de Passation des Marchés
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAP	Rapport Annuel de Performance
RGPH	Resencement Général de la Population et de l'Habitat
RND	Référentiel national de développement
RND	Référentiel national de développement
RND	Référentiel National de Développement
SFE	Sage-Femme d'Etat
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technique de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
VDP	Volontaire pour la défense de la patrie

Introduction

Le budget est l'instrument de mise en œuvre des politiques publiques. En ce sens, il revêt une importance capitale pour les différents acteurs de développement. Il affecte la vie de tous les citoyens. Pourtant, le processus budgétaire a été, pendant très longtemps, sous le contrôle exclusif du Gouvernement. Avec l'introduction du concept de bonne gouvernance financière, plusieurs autres acteurs interviennent dans la gestion des finances publiques.

Le cadre global des finances publiques a connu une évolution satisfaisante ces dernières années avec la mise en œuvre de plusieurs réformes. Les enquêtes sur le budget ouvert sont régulièrement menées et l'internalisation du code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) accorde une place de choix à l'intervention des citoyens dans le processus de gestion budgétaire. La réforme budgétaire enclenchée depuis 2015 à travers l'adoption de loi organique relative aux lois des finances assure un bon encadrement des finances publiques conformément aux standards internationaux. Le dialogue politique demeure jusque-là le talon-d'Achille en termes de transparence et de participation du public au processus budgétaire. En effet, depuis 2017, le Burkina Faso affiche toujours l'indice de 0/100 à l'évaluation de l'indice sur le budget ouvert indiquant que les Autorités n'offrent pas d'opportunités à la participation du public dans le processus budgétaire. En outre, la transparence sur le processus n'est pas très renforcée (score 31/100 en 2019) encore très loin du meilleur score observé en 2015 (43/100). Ainsi, il apparaît que le gouvernement communique peu d'informations au public sur le budget et les activités financières entreprises dans le cadre de l'exécution budgétaire. Ces informations minimales sur le budget de l'Etat et les activités financières au cours de l'exercice budgétaire ne permettent pas véritablement aux citoyens de tenir le gouvernement comptable de sa gestion des fonds publics.

Dans le cadre de la promotion d'un développement harmonieux respectueux de la justice sociale, le gouvernement a élaboré et adopté des politiques sectorielles ainsi que le référentiel national de développement. La mise en œuvre de ces politiques publiques se fait à travers l'exécution du budget. Ainsi, il est de la responsabilité de l'Etat de fournir les biens et services publics à la population à travers l'exécution des dépenses publiques.

Les dépenses publiques sont l'ensemble des dépenses réalisées par les administrations publiques. Leur financement est assuré par les recettes publiques (impôts, taxes, ressources extérieures, etc.). Au sens le plus large, les dépenses publiques peuvent être définies comme les

dépenses réalisées par la collectivité publique en vue de la satisfaction de l'intérêt général pour répondre à la demande sociale, c'est-à-dire les besoins exprimés par les citoyens. Ainsi, les dépenses et les recettes publiques constituent deux leviers de la politique budgétaire, entendu comme un des moyens dont dispose le gouvernement pour réguler l'économie et lutter contre la pauvreté et les inégalités socioéconomiques afin d'atteindre les objectifs de développement économique et social.

La bonne gouvernance des finances publiques constitue un élément essentiel pour les Etats qui voudraient renforcer leurs capacités pour assurer un développement économique et une réduction significative de la pauvreté. Elle consiste en la production des services publics au profit des populations. Ces services publics, pour être bénéfiques, doivent être financés par des dépenses publiques accessibles, transparentes et responsables, sans gaspillage ni corruption.

La bonne gouvernance des finances publiques est très déterminante pour la réalisation des objectifs de politiques publiques. Les résultats insuffisants enregistrés au niveau des secteurs publics sont généralement la conséquence d'une mauvaise gouvernance des finances publiques. Du reste, la qualité de la dépense publique, demeure au centre de tout débat concernant les politiques de développement.

La bonne gouvernance suppose que l'action de l'Etat dans le domaine des finances publiques, notamment par rapport aux recettes et dépenses, est transparente, légitime et axée sur les résultats de développement durable. La bonne gouvernance financière implique des institutions étatiques performantes et redevables qui agissent dans un cadre constitutionnel. Ainsi, un contrôle de l'exécutif par la Cour des comptes, le Parlement et la société civile est un élément clé pour sa réussite. Les impacts recherchés dans la bonne gouvernance financière sont entre autres, le renforcement de la transparence et de la redevabilité, la lutte contre la corruption et l'amélioration de la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques.

Dans le sens de ses missions, le CERA-FP avec l'accompagnement de l'ONG OXFAM au Burkina Faso entreprend des actions pour la promotion de la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources publiques. C'est dans cette optique qu'il prévoit conduire une enquête de satisfaction sur les dépenses publiques. Cette étude intervient dans le cadre du projet « Renforcement des bonnes pratiques et des mobilisations citoyennes en faveur de politiques publiques adaptées à la réduction des inégalités au Sahel ».

I. Objectifs, résultats et démarche méthodologique de l'étude

I.1. Les objectifs de l'étude

L'objectif général est de mener une étude visant à apprécier la satisfaction des populations sur les dépenses publiques. Cette étude se veut un regard indépendant qui vise à améliorer l'accès du public aux informations sur la gestion des dépenses publiques et la visibilité des actions de l'Etat dans ce sens.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- Donner un aperçu du cadre normatif et institutionnel qui sous-tend les dépenses publiques ;
- Définir et inventorier les types ou formes de dépenses publiques au Burkina Faso ;
- Analyser la satisfaction des populations ou bénéficiaires des dépenses publiques par rapport à leur impact (social ou économique) ;
- Formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques du pays.

I.2. Résultats attendus

Le résultat ultime attendu est la mise en exergue de la perception des populations sur les dépenses publiques.

Et de façon spécifique, les résultats attendus sont :

- La description du cadre normatif et institutionnel qui sous-tend les dépenses publiques ;
- La clarification des types ou formes de publiques ;
- L'analyse de la satisfaction des populations ou bénéficiaires des dépenses publiques par rapport à leur impact (social ou économique) ;
- La formulation des recommandations pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques du pays.

A l'issue de la mission, les principaux livrables attendus sont :

- ✓ Une **Note de cadrage** de la mission à l'issue de la rencontre de cadrage ;
- ✓ Un **Débriefing** après la mission terrain pour livrer les premières conclusions en attendant le rapport provisoire ;
- ✓ Un **Rapport provisoire** à soumettre au CERA/FP pour le dispatching aux membres du comité de suivi et aux partenaires ;
- ✓ Un **Rapport final** à l'issue de l'atelier de restitution et de discussion.

I.3. Démarche méthodologique

I.3.1. Champ de l'étude

I.3.1.1 Champ géographique

Les communes de Ziniaré, Nagréongo dans la région du plateau central, Korsimoro, Kaya dans la région du Centre-Nord et Ouagadougou dans la région du Centre constituent le champ géographique de l'étude car étant la zone d'intervention du projet.

I.3.1.2. Champ thématique

Le champ thématique de l'étude concerne les financements publics des services sociaux de base.

Le champ thématique sera apprécié comme suit :

- Allocations et exécutions budgétaires du secteur de l'éducation, spécifiquement les subventions aux cantines scolaires, aux fournitures, aux consommables et manuels scolaires 2020 à 2023 ;
- Allocations budgétaires et exécutions du secteur de l'Agriculture : agriculture, élevage, environnement et WASH de 2020 à 2023 ;
- Allocations et exécutions budgétaires du secteur de la santé : la gratuité des soins des enfants de moins de 5 ans, femme enceintes, de 2020 à 2023 ;
- la satisfaction des populations ou bénéficiaires des dépenses publiques par rapport à leur impact (social ou économique).

I.3.1.3. Champ temporel

L'étude porte sur l'analyse des financements publics en faveur des secteurs de la santé, l'éducation et de l'agriculture sur la période 2020-2023. Elle fait aussi référence à la satisfaction des populations ou bénéficiaires des dépenses publiques par rapport à leur impact (social ou économique) dans leurs localités respectives.

I.3.2 Collecte de données

Les données ont été collectées au regard des champs définis. La collecte documentaire et les entretiens individuels ont été principalement les méthodes utilisés. Les questionnaires adressés aux ménages et aux OSC ont été transposés sur KoBoCollecte. Les questionnaires sont joints en annexe.

I.3.2.1. Revue documentaire

La revue documentaire a concerné :

- les rapports de performance annuels du secteur de planification santé 2020 à 2023 ;
- les rapports de performance annuels du secteur de planification Education et formation de 2020 à 2023 ;
- les rapports de performance annuelles du secteur de planification production agrosylvopastoral de 2020 à 2023 ;
- les lois de finances et les rapports d'exécution du budget ayant permis l'extraction des données budgétaires en dotations et exécutions du ministère de la santé, de l'éducation nationale, de l'agriculture et de l'eau et assainissement de 2020 à 2023.

I.3.2.2. Collecte des données terrains

Pour la collecte des données terrains, dix (10) enquêteurs soit deux (02) par commune ont été mobilisés. Ces enquêteurs ont fait une collecte électronique des données avec l'application Kobocollect sous la supervision des consultants.

L'enquête a été faite dans les cinq communes de l'étude. Au total, 263 ménages dont 126 femmes et 58 acteurs de la société civile dont 20 femmes ont été interrogés. La population de l'étude est constituée des usagers des services publics des secteurs cibles, des personnes déplacées internes, des populations hôtes, des femmes enceintes et des femmes en âge de procréer (15-49 ans).

I.3.3. Traitement des données et rédaction du rapport

Traitement de données : Les données des ressources documentaires collectées ont été dépouillées à travers des fiches de synthèse. Les données budgétaires et les données quantitatives générées par KoBoCollect ont été traitées avec le logiciel R et Excel.

Rapportage : Les résultats des analyses sont consignés dans le présent rapport.

Le rapport est structuré en quatre (04) grands points que sont : le cadre juridique et normatif des dépenses publiques, l'analyse de la gouvernance des dépenses publiques, l'analyse de la perception des populations sur les dépenses publiques, les recommandations.

II. Cadre juridique et normatif des dépenses publiques

II.1. Politiques publiques

L'État est chargé de la délivrance des biens et services publics pour les populations. La fourniture des biens et services publics à la population par l'État doit permettre à chaque citoyen de satisfaire ses besoins et réaliser l'ensemble des droits humains qui lui sont reconnus. Pour ce faire, l'État planifie son intervention en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de développement appelées encore politiques publiques. L'objectif ultime de ces politiques est la réalisation d'un développement socioéconomique harmonieux et durable. C'est fort de cela que l'État et ses démembrements élaborent et mettent en œuvre chaque année des budgets publics, principaux instruments de mise en œuvre de ces politiques publiques au profit des populations.

Le référentiel national de développement est un document-cadre qui énonce les objectifs prioritaires de développement fixés par le Gouvernement. Ce référentiel de développement imprime la vision et les objectifs de développement pour un quinquennat. Toutes les actions de développement conduites dans le pays sur la période doivent être arrimées au référentiel national de développement et concourir à la réalisation de ses objectifs.

Il est le reflet des choix essentiels menés au niveau des secteurs économiques (agriculture, commerce, BTP, industrie, artisanat), des secteurs sociaux (éducation, santé, eau et assainissement, protection sociale) et des secteurs de gouvernance (administration et services généraux, politique, sécurité et défense). Ce référentiel de développement est le plus souvent assorti d'un plan de financement et de plans d'actions opérationnels.

L'objectif poursuivi dans l'élaboration de tels documents est de :

- rendre opérationnel le référentiel national de développement ;
- rechercher un meilleur impact des investissements sur le développement économique et la réduction de la pauvreté.

En 2016, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre, le plan national de développement social et économique (PNDES) qui est le référentiel de développement. Ce référentiel a couvert la période de 2016 à 2020. La seconde phase couvrant la période 2021-2025 est actuellement en cours. Le PNDES poursuit l'objectif d'accélération de la création de la richesse nationale et de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. Aussi, les objectifs du PNDES ont été alignés sur l'agenda de développement international adopté en 2015 à travers les objectifs de développement durable (ODD). Suite à un changement institutionnel au sommet de l'État en 2022, un plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD),

document opérationnel du PNDES II a été élaboré et sert désormais de boussole à l'action publique des Autorités de la Transition.

II.2. Les types de dépenses publiques

La mise en œuvre des politiques publiques passe par la réalisation des dépenses publiques. On distingue deux principaux types de dépenses au niveau de l'Etat.

Les dépenses publiques ordinaires ou dépenses courantes sont consacrées au fonctionnement de l'administration publique (dépenses de personnel, dépenses d'acquisition de biens et services...) et des institutions républicaines (Parlement, Justice, Présidence du Faso, Armée). Ces dépenses publiques de par leur nature ont un effet négatif à court terme et à long terme sur la croissance économique. Ensuite, on a les dépenses publiques d'investissement qui sont consacrées à la réalisation des infrastructures de délivrance des services sociaux et de soutien au secteurs productifs. Ces types de dépenses ont un effet positif à long terme sur l'activité économique.

Si la dépense publique d'investissement est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'activité économique, sociale, il n'en demeure pas moins indispensable de veiller à son utilisation effective de façon transparente, efficace et efficiente dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, les infrastructures routières, la lutte contre le terrorisme, les technologies de l'information et de la communication et la situation des personnes déplacées internes pour assurer la croissance à long terme et le développement du Burkina Faso. Du reste, l'effet de la dépense publique sur les conditions de vie des populations est un indicateur de bonne gouvernance et d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Par ailleurs, le pays a réformé en 2015, son système de gestion des finances publiques avec l'adoption de la loi organique relative aux lois des finances. Cette réforme a connu son implémentation à partir de 2017 avec le basculement de la présentation du budget sous le format budget-programme dans un souci de renforcer la transparence et l'efficacité de la dépense publique.

II.3. Le cadre juridique des dépenses publiques

L'exécution du budget de l'Etat est régie par des textes législatifs et réglementaires qui constituent le cadre juridique de sa mise en œuvre. Le nouveau cadre juridique a pour ambition de moderniser la gestion des finances publiques et d'axer la gestion sur la performance.

II.3.1. Le dispositif législatif et réglementaire du budget programme

L'exécution du budget programme est encadrée par plusieurs textes législatifs et réglementaires au premier rang desquels la Constitution du 02 juin 1991. D'autres textes exclusivement consacrés aux finances publiques complètent ce dispositif juridique. Il s'agit de :

- la loi n°008-2013 /AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso ;
- la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015, relative aux lois de finances ;
- la loi 039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ;
- le décret N°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret N°2016-599/ PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant régime juridique applicable aux comptables publics ;
- le décret N°2016-600/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- le décret N°2016- 601 /PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant cadre conceptuel de la comptabilité de l'Etat ;
- le décret N°2016- 602 /PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant tableau des opérations financières de l'Etat ;
- le décret N°2016-603/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant comptabilité des matières de l'Etat et des autres organismes publics ;
- le décret N°2017-0106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics ;
- le décret N°2017-0182/PRES/PM/MINEFID portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics du 10 avril 2017.

Ce dispositif est bâti autour de la gestion par programme.

II.3.2. Les acteurs de l'exécution des dépenses publiques

L'exécution de la dépense budgétaire est régie par la loi N°039-2016/AN portant sur la commande publique et ses décrets d'application. Elle fait intervenir plusieurs acteurs en charge de l'exécution des différentes phases. Ce sont :

- **Les ordonnateurs (ministres ou présidents d'institutions) des budgets** : ils sont les principaux responsables de l'exécution des budgets des ministères et institutions. En matière de dépenses, ils procèdent aux engagements, liquidations et ordonnancements. Au titre de la perception des recettes, ils émettent les titres de perception appelés titres de recettes. Pour ce qui concerne le patrimoine des ministères et institutions, ils émettent les ordres de mouvements affectant les biens et matières de leur département ;
- **le contrôleur financier** : Le contrôleur financier assure le contrôle permanent et à priori de l'exécution des opérations financières de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. Ce contrôle porte sur la légalité, la régularité et la moralité de ces opérations ;
- **le payeur général du trésor public** : Le payeur général du Trésor public est le comptable en deniers, valeurs et titres appartenant à l'État. Il est chargé de prendre en charge les mandats de paiements de ordonnateurs et du paiements effectifs des dépenses publiques.

II.3.3. Les modalités d'exécution de la dépense publique

L'exécution de la dépense publique nécessite la mise en œuvre d'activités préparatoires telles la répartition des crédits, l'adoption des PPM et des PDF et celle des orientations pour l'exécution du budget, entre autres.

a) La répartition des crédits

Les crédits sont mis en place après l'autorisation du parlement par le ministre chargé des finances. En effet l'article 64 de la loi n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 portant loi organique relative aux lois de finances dispose : « dès la promulgation de la loi de finances de l'année (...), le Gouvernement prend les dispositions réglementaires ou administratives portant répartition des crédits du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux selon la nomenclature en vigueur ».

Sur la base des Plans annuels de Passation des Marchés, des Plans de Déblocages des Fonds préalablement adoptés, des montants des régies, des loyers, des prévisions de consommations relatives aux abonnements et des conditions optimales d'équilibre économique, budgétaire et

financier, le ministre en charge des finances détermine et communique semestriellement aux ordonnateurs principaux en matière de dépenses, des plafonds de consommation de crédits pour la mise en œuvre de leurs programmes respectifs.

b) Les orientations pour l'exécution du budget,

Par ailleurs, le Ministre en charge des finances décline les orientations pour une meilleure exécution du budget dès la promulgation de la loi de finances de l'année.

Chaque Ministre et Président d'institution en sa qualité d'ordonnateur de son budget devra à son tour notifier les plafonds de consommation à ses responsables de programmes.

A l'issue de la revue générale du budget à mi-parcours, il sera procédé à la détermination des reliquats de crédits à communiquer aux ordonnateurs, en fonction de l'état d'exécution des programmes et des besoins d'équilibre.

c) La mise en œuvre des PPM et des Plans de Déblocage des Fonds

Dans le cadre de la satisfaction des besoins exprimés, l'Etat et ses démembrements effectuent des dépenses. Avant l'exécution proprement dite des dépenses budgétaires, un certain nombre de conditions doit être réuni. Il s'agit essentiellement de la mise en œuvre des plans de passation des marchés publics et de déblocage de fonds.

En matière de passation des marchés publics, il s'agit du processus allant de l'élaboration des dossiers d'appel à concurrence conformément aux plans de passation des marchés publics, à la contractualisation des marchés. En matière de déblocage de fonds, il s'agit de l'acte déclenchant le processus de mise à disposition effective des fonds au profit des structures pour la mise en œuvre de leurs activités conformément aux plans de déblocage de fonds. A cet effet, les pièces justificatives pour le déblocage sont requises.

Lorsque ces conditions sont réunies, il est procédé à l'exécution proprement dite qui correspond à la consommation des crédits budgétaires.

II.3.4 Les procédures d'exécution de la dépense publique

L'article 81 du décret N°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique dispose : « avant d'être payées, les dépenses sont engagées, liquidées et ordonnancées. Toutefois, certaines catégories de dépenses limitativement énumérées peuvent, dans des conditions prévues par les textes en vigueur, faire l'objet d'un ordonnancement de régularisation après paiement. Un arrêté du Ministre chargé des finances fixe les catégories de dépenses auxquelles s'applique cette procédure. Périodiquement, le comptable adresse à l'ordonnateur l'état détaillé et récapitulatif des opérations effectuées au titre du présent article ».

Il existe deux procédures d'exécution de la dépense publique. La procédure de droit commun et la procédure exceptionnelle.

II.3.4.1. La procédure de droit commun

La procédure de droit commun s'exécute suivant les quatre étapes (engagement, liquidation, ordonnancement/ mandatement, paiement) des deux phases (administrative et comptable) de la dépense publique. Elle est qualifiée de normale, quand les quatre étapes des deux phases sont exécutées successivement. Elle est généralement utilisée pour le règlement des contrats issus de la commande publique. Elle est obligatoire, pour tout règlement à effectuer au profit des fournisseurs inscrits au registre du commerce ou de personnes morales de droit public ou privé. Elle est qualifiée de simplifiée lorsque l'engagement et la liquidation s'effectuent simultanément. La procédure simplifiée permet de procéder à des paiements à titre définitif ou non, surtout lorsqu'il est difficile d'établir au préalable la preuve du service fait ou lorsque le règlement après l'établissement de cette preuve peut gêner le bon déroulement de l'activité.

II.3.4.2. La procédure exceptionnelle

La procédure exceptionnelle s'exécute sans ordonnancement/mandatement préalable. C'est le cas de la dette extérieure, des paiements en devise au plan international, des opérations des missions diplomatiques et consulaires, etc. Il est à signaler que les dépenses exécutées en procédure exceptionnelle font l'objet de régularisation suivant la procédure simplifiée.

II.4.2. Les différentes phases d'exécution du budget

Les fonctions d'ordonnateurs et de comptables sont incompatibles. Ce principe de séparation des fonctions consacre deux phases dans l'exécution de la dépense publique dont une administrative et l'autre comptable.

II.4.2.1. La phase administrative

La phase administrative incombe aux ordonnateurs qui sont chargés de la prescription de l'exécution des dépenses. A cet effet, ils procèdent aux engagements, liquidations et ordonnancements des dépenses sous réserve des dispositions particulières prévues par la réglementation en vigueur. Ainsi, la phase administrative comporte trois (03) étapes que sont : l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement/mandatement.

1) L'engagement

L'engagement de la dépense publique se décline en un engagement juridique et un engagement comptable.

- L'engagement juridique de la dépense publique est l'acte par lequel l'Etat crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge.
- L'engagement comptable de la dépense publique consiste à affecter des crédits au paiement de la dépense.

Il est matérialisé par l'établissement d'un bon d'engagement.

Tous les actes d'engagement doivent être soumis au visa préalable du Contrôleur Financier sous réserve de la modulation du contrôle.

2) La liquidation

La liquidation consiste à vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de la dépense. Elle ne peut être faite qu'au vu des titres et pièces offrant la preuve des droits acquis par les créanciers. Constater les droits du créancier consiste à vérifier que sa créance existe et qu'elle est exigible. Arrêter les droits du créancier consiste à fixer le montant exact de sa créance à la date de sa liquidation

Les services chargés de la liquidation ne peuvent arrêter les droits des créanciers, y compris les acomptes sur marché de travaux et fournitures, qu'après constatation du service fait. La liquidation est matérialisée par l'établissement d'un bon de liquidation.

3) L'ordonnancement/mandatement

Le RGCP fait la distinction entre l'ordonnancement et le mandatement :

- L'ordonnancement est l'acte administratif par lequel, conformément aux résultats de la liquidation, l'ordre est donné par l'Ordonnateur Principal au comptable assignataire de payer la dette de l'Etat ou des autres organismes publics. Il est matérialisé par l'établissement d'une ordonnance de paiement ;
- Le Mandatement est l'acte administratif par lequel, conformément aux résultats de la liquidation, l'ordre est donné par l'Ordonnateur au comptable assignataire de payer la dette de l'Etat. Il est matérialisé par l'établissement d'un mandat de paiement.

II.4.2.2. La phase comptable

Cette phase comptable est constituée d'une seule étape qui est **le paiement**. Ce paiement ne peut intervenir qu'après visa de l'ordonnance ou du mandat de paiement par le comptable assignataire.

Le paiement est l'acte par lequel, l'Etat ou l'organisme public se libère de sa dette.

II.4. Le contrôle de l'exécution des dépenses publiques

Le contrôle du budget de l'Etat est assuré par trois (03) types de contrôles :

- **le contrôle des corps administratifs** : il est assuré par le contrôle financier, l'Autorité supérieure de contrôle de l'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) et l'Inspection générale des Finances (IGF). Ce contrôle se distingue en contrôle a priori et en contrôle a posteriori. Le contrôle a priori est préventif et a pour objet la vérification de la moralité, régularité et l'opportunité de la dépense. Il assuré par le contrôleur financier. Le contrôle a posteriori est quant-à lui chargé de relever les insuffisances dans l'exécution des dépenses, de situer les responsabilités et d'appeler à des sanctions. Il est assuré par l'ASCE-LC et l'Inspection générale des finances.
- **le contrôle parlementaire** : le Parlement assure également un contrôle sur l'exécution du budget par le gouvernement à travers, les questions orales ou écrites adressées à certains membres du Gouvernement, les enquêtes parlementaires et les visites de chantiers ;
- **le contrôle juridictionnel** : Il s'agit du contrôle exercé par la Cour des Comptes soit sur place, soit sur pièces. Pour ce dernier cas, la Cour juge le compte administratif transmis par l'ordonnateur du budget.

II.5. Contexte de l'élaboration et de l'exécution du budget de l'Etat, exercices 2020-2023

Le budget de l'Etat, exercice 2020 a été élaboré dans un environnement économique marqué au plan international par une évolution en dents de scie avec une remontée de la croissance mondiale attendue à 3,6% en 2020 et au plan national par une campagne agricole assez favorable, une situation sécuritaire difficile et une poursuite des revendications sociales. Il s'est exécuté dans une conjoncture internationale particulièrement marquée par l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Chine en décembre 2019 et sa propagation dans le monde entier durant toute l'année 2020¹.

S'agissant du budget de l'Etat, exercice 2021, il a été élaboré dans un environnement économique particulièrement marqué au plan international par la persistance des incertitudes liées à la maladie à coronavirus (COVID-19), avec un redressement de l'activité mondiale à travers une croissance attendue à 6,0% en 2021. Son exécution s'est faite dans un contexte socio-économique difficile, caractérisé principalement par la gestion de la pandémie de la maladie à coronavirus et du flux de déplacés internes de population occasionné par les attaques terroristes.

Quant au budget de l'Etat, exercice 2022, son élaboration intervient dans un contexte marqué au plan national par la persistance de la pandémie de la COVID-19 et des attaques terroristes. Cela implique la poursuite et le renforcement des mesures et actions pour atténuer leurs impacts sur la situation économique du pays. Son élaboration intervient également dans un contexte marqué d'une part, par la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA) et d'autre part, par la négociation d'un nouveau programme économique et financier triennal appuyé par la Facilité élargie de crédits (FEC) et la finalisation du nouveau Référentiel national de développement (RND) 2021-2025².

En ce qui concerne le processus d'élaboration du budget 2023, il s'est fait dans un contexte sécuritaire plus que jamais délétère marqué par la persistance et la recrudescence des attaques terroristes et l'augmentation du nombre de déplacés internes fuyant les conflits estimé à environ deux (02) millions de personnes. Du reste, en juin 2022, les autorités estimaient que 40% du territoire burkinabè était hors de contrôle de l'Etat. Face à la persistance de la crise sécuritaire

¹ Rapport trimestriel sur la situation du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2020, au 31 décembre

² Document de programmation budgétaire économique pluriannuelle 2022-2024

attribuée à l'incompétence des Autorités démocratiquement élues en novembre 2020, un coup d'arrêt à la démocratie a été donné à travers la prise du pouvoir par les militaires membres du mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR1) le 24 janvier 2022. Un deuxième coup d'Etat militaire intervient le 30 septembre 2022 renversant ainsi le pouvoir en place depuis le 24 Janvier 2022, après seulement un peu plus de huit (08) de gouvernance. Ce deuxième coup d'Etat est porté par le MPSR2 et a eu pour objectif de rectifier la transition en cours depuis le 24 janvier 2022.

La principale justification étant la mal gouvernance au sein de l'armée et des autres institutions républicaines pointé du doigts comme étant à l'origine de cette crise multiforme. De plus, la soif de souveraineté et de changement du mode de partenariat qui animent la jeunesse a été aussi un élément déclencheur de cette révolte. A l'issue des assises, un nouveau gouvernement fort de 23 ministères a été mis en place. Aussi, une nouvelle Assemblée législative de Transition a été installée avec au total 71 députés.

En plus de la crise multidimensionnelle (sécuritaire, humanitaire, politique) que traverse le Burkina Faso, le pays fait face à des sanctions telles que le retrait au programme commercial AGOA des Etats Unis d'Amérique. En outre, les populations sont confrontées à une pression inflationniste sur les produits de grande consommation renchérissant ainsi le coût de la vie pour le citoyen burkinabè résultant directement du conflit russo-ukrainien.

Par ailleurs, il faut noter que le Burkina Faso est fortement dépendant de l'aide extérieure (multilatérale, bilatérale). Le pays étant dans un régime d'exception, donc, ne respectant pas les normes et principes occidentaux de gouvernance démocratique du pouvoir d'Etat, plusieurs pays donateurs ont suspendu ou réduit leurs aides en attendant le retour à un ordre constitutionnel normal. Aussi, les ambitions du Gouvernement pour les secteurs prioritaires qui impactent fortement et directement la vie du citoyen l'interpellent à redoubler plus d'effort dans la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources internes face à la raréfaction des ressources extérieures pour le financement des priorités en matière de sécurité et de développement économique et social.

Un plan d'actions de stabilisation et de développement (PA-SD) a été adopté en 2023 avec des priorités clairement établies et c'est sur cette base que le budget 2023 a été confectionné et exécuté pour adresser les priorités de développement ainsi que celles liées à la sécurité et à la gouvernance publique.

III. ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES DÉPENSES PUBLIQUES

III.1. Analyse de l'efficacité et de la qualité de la dépense publique

Les Rapports Annuels de Performance sur les secteurs sociaux permettent de donner un aperçu sur les réalisations et l'atteinte des indicateurs de produits et de certains effets. Toutefois, il convient de noter que les RAP comportent des insuffisances notamment la qualité des indicateurs et l'absence des évaluations d'impact des programmes budgétaires. Les évaluations d'impact aurait permis d'apprécier les résultats atteints au regard des ressources utilisées. Néanmoins, la dégradation de la qualité des services sociaux fait l'objet d'interpellation quotidienne de la part des citoyens. Cette situation dénote d'une utilisation inefficace et inefficace des ressources budgétaires.

En ce qui concerne le caractère participatif des dépenses publiques, on note que le budget citoyen est élaboré chaque année et publié sur le site web de la DGB. Il donne lieu à des diffusions et présentations dans les régions du pays et ou devant des acteurs. Il est disponible en six langues, cependant son appropriation par les acteurs reste largement insuffisante. En plus, la non-participation effective de certaines structures et des services déconcentrés à l'élaboration du budget est à relever comme une insuffisance affectant le caractère participatif du budget. Outre cela, le calendrier budgétaire n'établit pas explicitement une phase d'échanges avec les OSC pour les budgets sectoriels et le budget national en général. Les acteurs de la société civile ne sont pas souvent associés à la phase d'élaboration d'où la non prise en compte de leurs propositions et priorités dans la phase de programmation budgétaire.

Par ailleurs, les informations sur l'exécution budgétaire demeurent toujours inaccessibles ou indisponibles dans les délais. Du reste, le budget citoyen exécuté n'est pas produit pour permettre au public d'apprécier la mise en œuvre des dépenses prévisionnelles. Cela est conforme aux résultats de la dernière évaluation PEFA 2017³ du Burkina Faso qui note que l'accès du public à l'information budgétaire est faible.

En outre, les régulations budgétaires fréquentes affectent l'exécution budgétaire et réduisent les ambitions sectorielles. A cela il faut ajouter la lourdeur et la complexité de la procédure de passation des marchés qui affecte la qualité de la dépense publique.

³ Evaluation PEFA 2017 Burkina Faso

Enfin, la non mise en place des cadres de suivi des programmes budgétaires limite le dispositif de suivi évaluation. Par ailleurs, les obstacles liés au suivi citoyen du budget limitent la qualité de contrôle et de suivi. Les OSC intervenant dans l'analyse budgétaire sont limitées et méritent un renforcement de capacité et un point de contact au sein de la DGB pour faciliter l'accès à l'information budgétaire.

III.2. Analyse de la délivrance des services publics

Au Burkina Faso, la perception des services publics par les usagers reste globalement négative. En témoigne les multiples griefs portés sur les délivrances des biens et services tels les marchés publics, les services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement, etc.).

La relation avec l'administration est vécue par le citoyen comme un rapport de force qui lui est défavorable. Le service rendu est perçu comme une faveur plutôt qu'un droit, ce qui se traduit souvent par une dispense de comptes à rendre. La réalité est que les tentatives de réforme, par leur caractère inabouti et parcellaire déçoivent les fortes attentes des populations et créent des frustrations, ce qui aurait plutôt tendance à exacerber le ras-le-bol du citoyen. De même, malgré d'importants investissements et la mobilisation de ressources significatives, le recours aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) n'a été globalement que de peu d'apport dans l'amélioration du service rendu aux citoyens, alors que celles-ci ont fait preuve de leur efficacité, tant au bénéfice de l'Administration que des citoyens, dans les pays où l'e-gouvernement est réellement opérationnel.

Aussi le diagnostic général est-il sans appel : sans une modification et une réorientation substantielle de la politique publique en matière de gestion de la relation de l'Administration avec le citoyen, le service public risque de demeurer encore longtemps un motif de mécontentement général.

La problématique est davantage une question de gouvernance globale que de moyens. En effet, les budgets et moyens humains disponibles actuellement permettraient, si la gouvernance était améliorée, de faire beaucoup mieux dans le sens de l'amélioration de la vie du citoyen - usager.

Il ressort clairement que les constats relevés plus haut pénalisent davantage les populations vulnérables, alors même que la mission des services publics est de leur venir en aide : les déficits en matière de services rendus prennent une plus grande ampleur dans le monde rural, mais aussi souvent dans les petites villes, les quartiers périphériques des grandes villes, et pour les personnes à besoins spécifiques. Ces catégories de population souffrent davantage des problèmes basiques d'accessibilité aux services publics et des surcoûts associés, ainsi que de

l'abus de pouvoir exercé par les agents administratifs et des différentes formes de clientélisme et de corruption. C'est d'ailleurs à l'occasion des prestations à forte dépendance, que les abus de pouvoir se manifestent le plus, ouvrant davantage d'occasions aux pratiques illicites. Les catégories d'usagers les plus vulnérables, sont celles qui souffrent le plus de ces phénomènes.

En effet, on note une remise en cause des « paradigmes » de la philosophie de nos lois de finances : budget prônant certains services sociaux de base, mais au final ces services sociaux se révèlent plus coûteux pour le citoyen.

III.3. La perception des populations sur la gouvernance des dépenses publiques

La qualité et l'efficacité de la dépense publique est appréciée par les populations suivant, (i) l'accès à l'information du public sur les dépenses publiques ; (ii) les mécanismes de participation citoyenne au processus budgétaire ; (iii) la qualité des investissements et leur conformité par aux besoins des populations ; (iv) la pratique du suivi citoyen des dépenses publiques par les OSC.

III.3.1. L'accès à l'information sur les dépenses publiques

La transparence budgétaire est un élément primordial de la bonne gouvernance. Elle consiste à « faire connaître, en temps opportun et de façon systématique, l'ensemble des informations budgétaires » (OCDE, 2002, p.7). Elle se veut un facteur d'efficacité des finances publiques qui accroît la confiance dans le marché et crée les conditions propices de durabilité économique.

Sur le plan de la transparence et de la redevabilité, la directive portant code de transparence a été internalisée par la Loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso. Cette loi établit l'obligation pour le Gouvernement de mettre à la disposition des citoyens les informations budgétaires. En dépit de ce cadre juridique favorable à la transparence budgétaire, force est de constater que l'accessibilité du public à l'information est limitée.

Les enquêtes sur le budget ouvert conduites en 2019 et 2021 ont attribué au pays un score de 31/100 en termes d'accès du public à l'information budgétaire. Ce score a baissé en 2023 en s'affichant à 30/100. Il signifie tout comme les scores de 2019 et 2021 que le Gouvernement met à la disposition du public des informations minimales sur le budget. Ces scores sont largement en deça de celui de 2015 (43/100) qui reste le meilleur score obtenu par le pays ces dix dernières années. Le tableau suivant donne un aperçu des scores de l'enquête sur le budget ouvert pour le Burkina Faso.

Tableau 1 : Indice de transparence budgétaire du Burkina Faso de 2015 à 2023

<i>Année</i>	<i>2015</i>	<i>2017</i>	<i>2019</i>	<i>2021</i>	<i>2023</i>
IBO (/100)	43	24	31	31	30

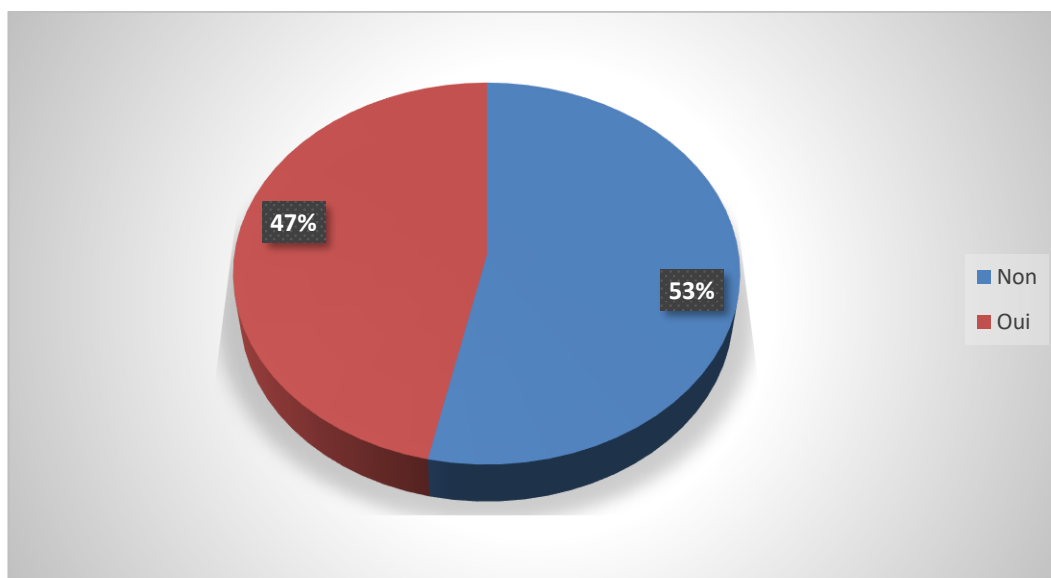
Source : Rapports des enquêtes sur le budget ouvert de 2015 à 2023

Ce constat est corroboré par l'enquête terrain qui a montré que 53% des enquêtés estiment que le Gouvernement ne met pas à la disposition des citoyens les informations budgétaires contre 47% qui disent y avoir accès. Le graphique suivant montre bien ce constat.

Cet état de fait engendre, la faible redevabilité des autorités et responsables de la gestion budgétaire qui se manifeste quelques fois par une insuffisance de communication avec les autres acteurs et l'insuffisance des comptes-rendus à l'attention du public.

Cette opacité dans la gestion budgétaire impacte négativement sur la qualité et l'efficacité de la dépense publique.

Graphique 1 : Perception des citoyens sur l'accès à l'information sur les dépenses publiques



Source : construit à partir des données de l'enquête

III.3.2. La participation du public au processus budgétaire

La participation du public dans le processus budgétaire consiste pour une personne ou un groupe de personnes à entreprendre des actions afin d'influencer les décisions budgétaires pour les rendre plus conformes aux réalités et aspirations des populations. Cette participation suppose

la définition de mécanismes claires et d'espaces légaux d'expression pour les citoyens. Selon International budget partnership (IBP), la participation du public permet de renforcer la crédibilité des choix budgétaires et d'améliorer la qualité de la dépense publique.

Au Burkina Faso, la participation du public au processus budgétaire est timide. Au niveau des différentes phase du cycle budgétaire, l'enquête sur le budget ouvert a démontré que le Gouvernement n'offrait pas d'espaces claires pour la participation du public à l'élaboration et à l'exécution du budget en 2017, 2019 et 2021 affichant à ces années un score de 0/100. Toutefois, l'enquête a reconnu que le Gouvernement a créé des opportunités et possibilités de participation du public au processus budgétaire aussi peu soient-elles en 2023 avec un score de 11/100. Cette situation pourrait s'expliquer par le caractère non partisan du régime tout comme en 2015 où le pays avait obtenu un score de 10/100. Le tableau suivant illustre bien cette situation.

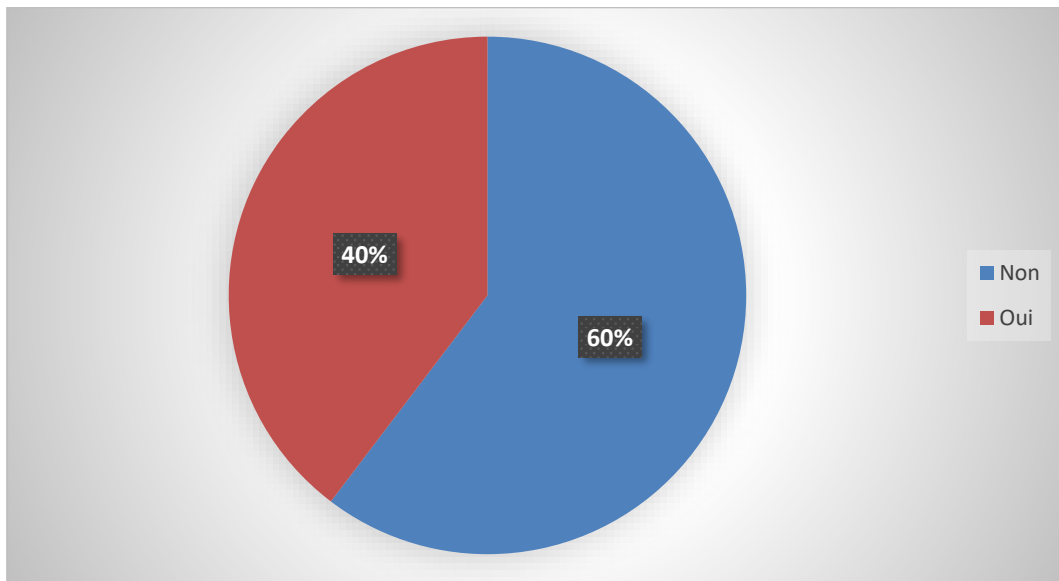
Tableau 2 : Indice de participation du public au processus budgétaire au Burkina Faso de 2017 à 2023

	2015	2017	2019	2021	2023
Élaboration (Exécutif)	-	0/100	0/100	0/100	27/100
Approbation (Législatif)	-	0/100	0/100	0/100	0/100
Exécution (Exécutif)	-	0/100	0/100	0/100	17/100
Audit (ISC)	-	0/100	0/100	0/100	0/100
Score global	10/100	0/100	0/100	0/100	11/100

Source : Rapports des enquêtes sur le budget ouvert, 2015-2023

L'enquête terrain auprès des citoyens vient renforcer ce constat. En effet, la majeure partie des personnes interrogées 60% jugent que le Gouvernement n'offre pas de réelle espaces de participation du public au processus de formulation du budget contre 40% qui disent que de tels mécanismes existent même s'ils méritent d'être renforcés. De plus, la prise en compte des groupes vulnérables ou sous représentés de la population dans la formulation du budget est limitée. Selon 67% enquêtés, les groupes vulnérables ne sont pas associés à la formulation du budget contre 33% qui pensent qu'ils y sont impliqués. Cette situation s'explique par la non intégration dans le calendrier budgétaire d'espaces ou de possibilités de participation du public d'après 72% des enquêtés. Quand bien même, les populations sont consultées, il n'ya pas de retro information sur la manière dont les contributions des citoyens ont été utilisées selon 74% des personnes interviewées. Le graphique suivant donne le taux de perception des citoyens sur leur implication dans la formulation du budget.

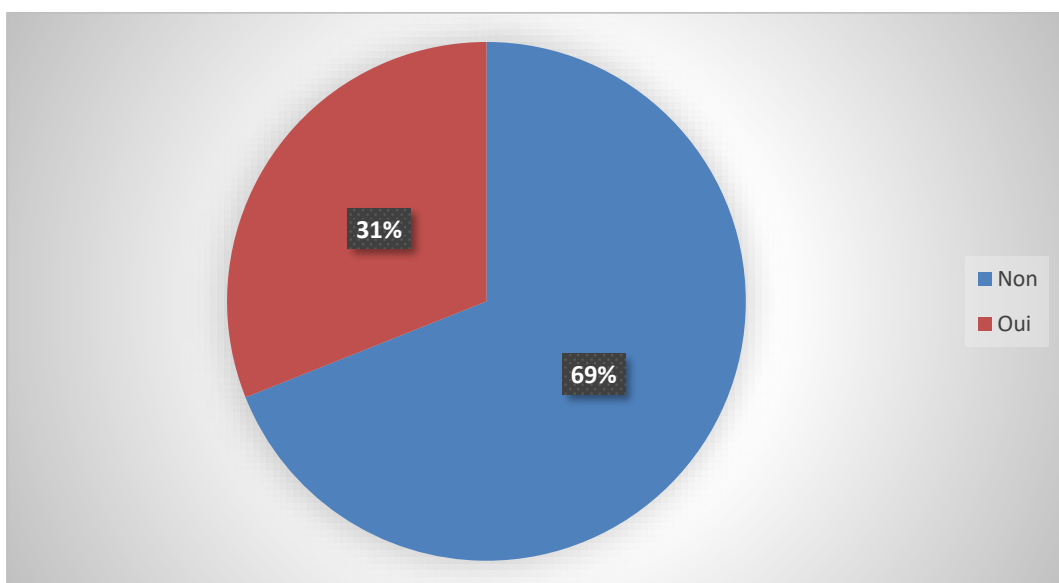
Graphique 2 : Perception des populations sur la participation du public à la formulation du budget



Source : construit à partir des données d'enquête.

En ce qui concerne l'exécution des dépenses publiques, 69% des personnes interrogées estiment que le Gouvernement n'offre pas de mécanismes de participation aux citoyens ; tandis que 31% des enquêtés pensent qu'il existe des mécanismes de participation du public à l'exécution des dépenses publiques. En plus, les groupes vulnérables ne sont pas impliqués dans l'exécution des dépenses publiques d'après 79% des enquêtés contre 21% qui estiment qu'ils y sont impliqués. Le graphique suivant donne la perception des populations sur leur implication dans l'exécution des dépenses publiques.

Graphique 3 : Perception des populations sur la participation du public à l'exécution des dépenses publiques



Source : construit à partir des données d'enquête

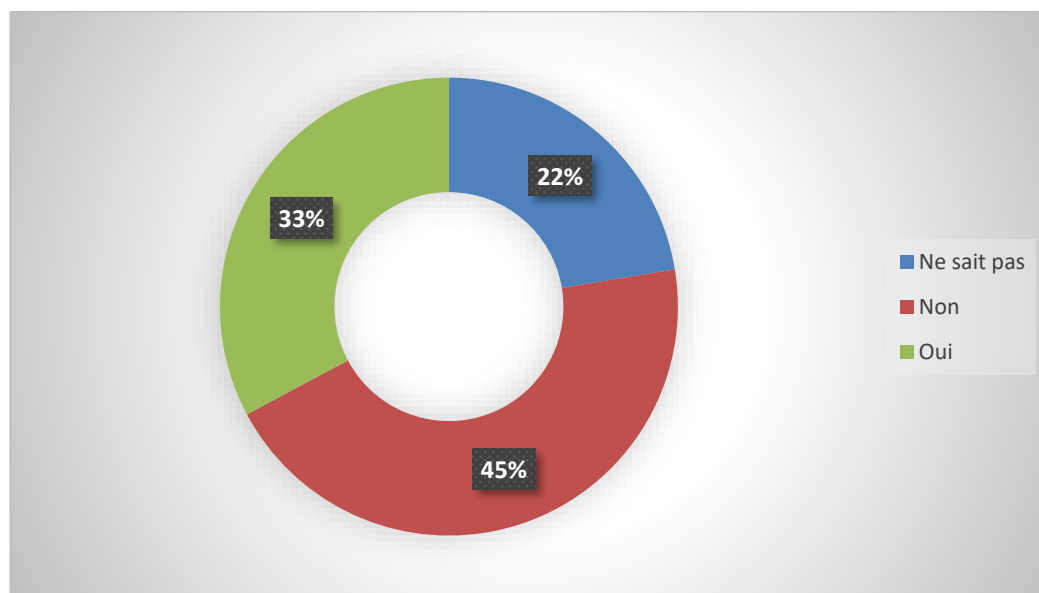
III.3.3 Appréciation de la qualité et de la pertinence des livrables des dépenses publiques

La qualité de la dépense publique s'entend de l'atteinte des objectifs de développement à travers l'allocation et l'exécution de ces dépenses publiques dans le temps et dans l'espace territorial.

La pertinence quant-à elle fait référence à l'adressage des besoins réels des populations et des administrations. Elle s'apprécie aussi par la conformité des produits de ces dépenses aux besoins des populations.

Au Burkina Faso, la qualité et la pertinence des dépenses sont limitées. L'enquête terrain indique que les acquisitions (produits pharmaceutiques, intrants agricoles, fournitures et consommables scolaires, vivres pour la cantines scolaires, etc.) à travers les dépenses publiques ne sont pas de qualité et ne sont pas pertinentes, selon 45% des enquêtés contre 33% qui prétendent que les acquisitions sont de qualité et conformes aux besoins de la population. En outre, 22% des enquêtés disent n'avoir aucune idée sur la qualité et la pertinence des acquisitions à travers les dépenses publiques. Cette proportion des enquêtés manifeste le désintérêt des populations sur l'utilisation des deniers publics. Le Graphique ci-dessous montre bien ce constat.

Graphique 4 : Perception des populations sur la qualité et la pertinence des acquisitions publiques

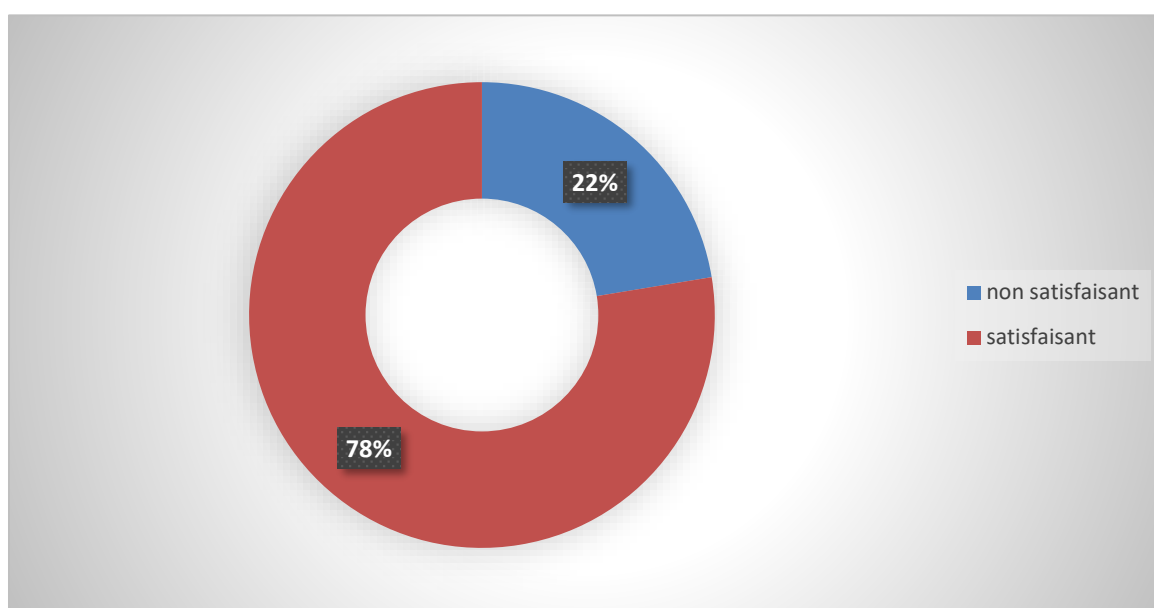


Source : construit à partir des données de l'enquête terrain

Cependant, la qualité des investissements réalisés est bien appréciée. En effet, les enquêtés autour de 78% se disent satisfaits de la qualité des investissements contre 22% qui estiment

qu'ils ne sont pas satisfaits. Cette perception qui semble contrastée avec les réalités sur le terrain (mauvaise qualité des investissements publics, durée de vie limitée des investissements, etc.) pourrait s'expliquer par le contexte actuel où les plus hautes Autorités du pays ont affiché une rigueur sur le respect de la qualité dans la réalisation des investissements publics (suivi régulier des réalisations, injonctions de reprise des travaux jugés de moindre qualité aux frais des entreprises, mise en place d'un mécanisme de dénonciation des présomptions de corruption, etc.). Le graphique suivant illustre cette perception.

Graphique 5 : Perception des populations sur la qualité des investissements publics



Source : construit à partir des données de l'enquête terrain

Le suivi citoyen de l'exécution des dépenses publiques consiste à veiller au bon déroulement des processus d'acquisition des biens et services publics. Il permet d'assurer la qualité des acquisitions et des investissements publics. Les actions de suivi citoyen des dépenses publiques sont entre autres :

- L'analyse de l'équité et de la justice sociale dans la délivrance des biens et services publics. Cela passe par la contribution à un meilleur ciblage des bénéficiaires et à l'amélioration de la répartition spatiale des investissements publics ;
- La dénonciation des manquements au respect des procédures d'exécution de la dépense publique ;

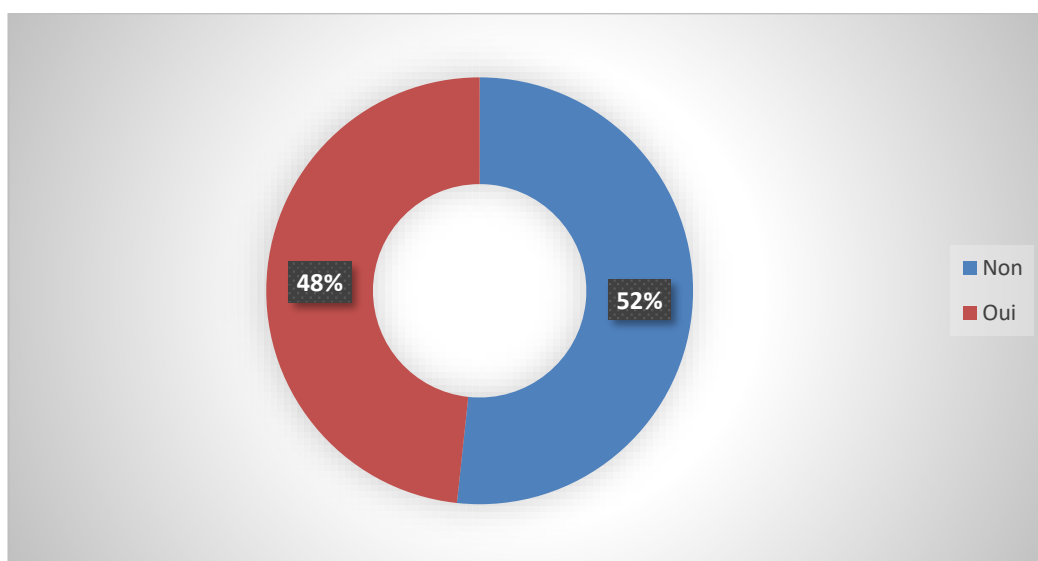
Toutefois, la pratique du suivi citoyen par les acteurs de la société civile est insuffisante. L'enquête terrain révèle que 52% des acteurs de la société civile interviewés ne pratiquent pas

le suivi citoyen de l'exécution des dépenses publiques contre 48% qui prétendent le faire. Cette situation est imputable aux raisons suivantes selon les acteurs :

- La faiblesse des capacités organisationnelles et opérationnelles des acteurs;
- Le manque d'intérêt de certains acteurs ;
- L'indisponibilité de l'information concernant les réalisations de l'Etat ;
- La réticence des autorités par le rapport au suivi citoyen des dépenses publiques ;
- La restriction de l'espace civique.

Le graphique ci-dessous montre cette perception.

Graphique 6 : Proportion des acteurs pratiquant le suivi citoyen des dépenses publiques



Source : construit à partir des données de l'enquête terrain

IV- L'ANALYSE DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET DES PRINCIPALES REALISATIONS DANS LES SECTEURS SOCIAUX

En vue d'apprécier l'adéquation des affectations budgétaires de l'État par rapport aux engagements pris et aux recommandations internationales pour l'accès des populations aux services de santé, d'éducation, d'eau potable et assainissement, les dépenses publiques par secteur ont été rapportées au budget général afin d'obtenir l'indicateur qui permet d'apprécier les efforts en termes de priorité pour chaque secteur. Une comparaison a été faite avec les cibles nationales et internationales. Il s'agit notamment en matière de :

- Education : d'une cible de 15,6% pour le Ministère en charge de l'éducation nationale (MENAPLN) et 20%⁴ pour le secteur de l'éducation ;
- Santé : elle est de 15%⁵ pour le secteur et 12,7% pour le ministère de la Santé et de l'hygiène publique ;
- Secteur agricole, la cible est de 10%⁶.

Le champ de l'analyse est circonscrit aux dépenses des ministères d'études en dehors de l'eau et assainissement qui a été analysé sous un angle thématique.

IV.1. Situation budgétaire et principales réalisations du ministère en charge de l'éducation nationale de 2020 à 2023

IV.1.1. Dépenses publiques du ministère en charge de l'éducation nationale de 2020 à 2023

L'analyse des dépenses publiques du ministère en charge de l'éducation nationale indique qu'il a bénéficié de dépenses d'un montant de **539,125 milliards de francs CFA** en moyenne chaque année sur la période 2020-2023. En outre, les dépenses publiques en faveur du ministère affichent une tendance à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de **6%**. Les dépenses exécutées s'élèvent à **525,383 milliards de francs CFA** en moyenne par an soit un taux d'exécution annuel moyen de **97%**. A l'instar des prévisions de dépenses, les exécutions

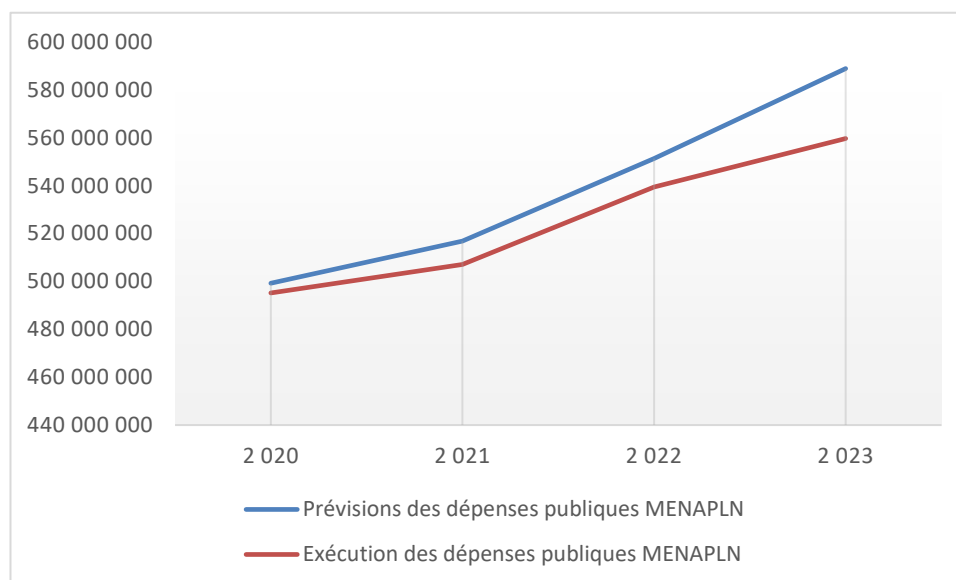
⁴ Déclaration au forum de Dakar sur l'éducation en 2000 ayant recommandé aux Etats d'allouer au moins 20% de leur budget annuel au secteur de l'éducation (Cible de Dakar, 2000)

⁵ Les chefs d'État africains ont recommandé de consacrer la valeur cible de 15 % du montant total des dépenses publiques au secteur de la santé (c'est ce qu'on appelle la Cible d'Abuja, 2001)

⁶ Les chefs d'État africains ont recommandé de consacrer la valeur cible de 10 % au moins du montant total des dépenses publiques au secteur agricole (Cible de Maputo, 2003)

affichent une tendance haussière avec un taux de croissance annuelle moyenne de **4%** sur la période sous revue. Le graphique ci-dessous illustre ce constat.

Graphique 7 : Evolution des dépenses publiques du ministère en charge de l'éducation (en milliers de FCFA) de 2020 à 2023



Source : construit à partir des données de la DGB

Les prévisions de dépenses du ministère représentent en moyenne par an **18,57%** des prévisions de dépenses totales de l'Etat sur la période de l'étude. En termes d'exécution, la part des dépenses du ministère représente **18,78%** des dépenses totales exécutées de l'Etat. Ces parts sont supérieures à la cible de **15,6%** de ressources à allouer au ministère, d'où le respect de l'engagement national en dotation comme en exécution. Le tableau ci-dessous confirme cette analyse.

Tableau 3 : Parts budgétaires du ministère en charge de l'éducation nationale de 2020 à 2023

Année	2020	2021	2022	2023
Part budgétaire du MENAPLN	20%	19%	18%	17%
Part budgétaire exécutée du MENAPLN	21%	20%	18%	16%

Source : construit à partir des données de la DGB

IV.1.2. Principales réalisations du ministère en charge de l'éducation nationale de 2020 à 2023

L'exécution des dépenses publiques d'éducation ont permis la réalisation de services d'éducation au profit des populations.

En termes de qualité et d'accès à l'éducation, les taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire et au secondaire ont connu une baisse à partir de 2021 qui se justifie par les déperditions liées essentiellement à la fermeture de certaines structures éducatives du fait de la crise sécuritaire.

En effet, le TBS au primaire est passé de 86,6% en 2019-2020 à 74,4% en 2022-2023 soit une baisse de 12,2 points de pourcentage.,

En ce qui concerne le TBS au secondaire, il est de 22,3% en 2020-2021 à 20,7% en 2022-2023, soit une baisse de 1,6 point de pourcentage. De plus, la faiblesse du TBS au secondaire indique que d'énormes efforts restent à faire pour assurer la qualité et l'accès à l'enseignement secondaire. Le tableau donne les taux bruts de scolarisation au primaire et au secondaire sur la période de l'étude.

Tableau 4 : Taux bruts de scolarisation au primaire et au secondaire de 2020 à 2023.

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Taux brut de scolarisation au primaire	86,6%	86,1%	85,8%	74,4%
Taux brut de scolarisation au secondaire	21,9%	22,3%	21,6%	20,7%

Source : Rapports annuels de performance CSD-Education et Formation, 2020 à 2023.

Par ailleurs, le taux brut d'admission est passé de 97,3% à 95,2% au primaire, de 42,9% à 42,5% au post-primaire et de 19,5% à 16,2% au secondaire. Ces indicateurs connaissent une baisse sur la période entre 2020-2021 et 2021-2022. Ainsi, le taux brut d'admission est déficitaire de 2,1 points de pourcentage au primaire, de 0,4 au post-primaire et de 3,3 au secondaire. En outre, seul, le taux brut d'admission au primaire est à un excellent niveau, il demeure faible pour le post primaire et le secondaire.

Le taux de préscolarisation est passé de 6,2% à 6,6% entre 2021 et 2022, soit un gain de 0,4 point de pourcentage. Malgré cette hausse, ce taux reste très faible.

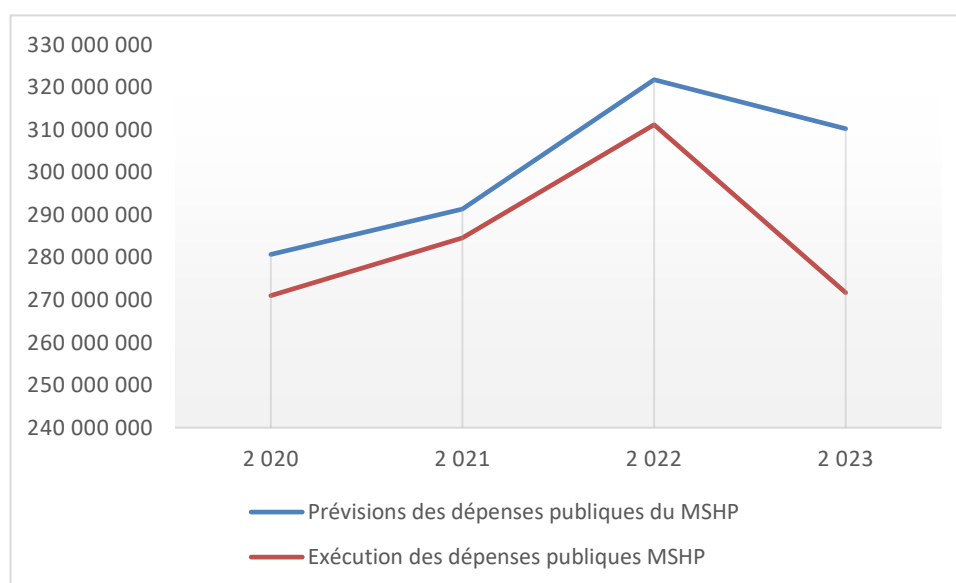
L'absence de données pour l'année 2022-2023, n'a pas permis de prendre en compte cette année dans l'appréciation des indicateurs ci-dessus.

IV.2- Situation budgétaire et principales réalisations du ministère en charge de la santé

IV.2.1. Dépenses publiques du ministère en charge de la santé de 2020 à 2023

L'analyse des dépenses publiques du ministère en charge de la santé indique qu'il a bénéficié de dépenses d'un montant de 301,038 milliards de francs CFA en moyenne chaque année sur la période 2020-2023. En outre, les prévisions de dépenses publiques en faveur du ministère affichent une tendance à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3%. Cependant, ces dépenses ont connu une décroissance entre 2022 et 2023. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'effet d'évitement des dépenses de santé au profit des dépenses sécuritaires. Les dépenses exécutées s'élèvent à 284,650 milliards de francs CFA en moyenne par an soit un taux d'exécution annuel moyen très satisfaisant de 95%. A l'instar des prévisions de dépenses, les exécutions affichent une tendance haussière avec un taux de croissance annuelle moyenne de 0,09% sur la période sous revue. Le graphique ci-dessous illustre ce constat.

Graphique 8 : Evolution des dépenses publiques du ministère en charge de la santé (en milliers de FCFA) de 2020 à 2023



Source : construit à partir des données de la DGB

Les prévisions de dépenses du ministère en charge de la santé représentent en moyenne par an **10,40%** des prévisions de dépenses totales de l'Etat sur la période de l'étude. En termes d'exécution, la part des dépenses du ministère représente **10,24%** des dépenses totales exécutées de l'Etat. Ces parts sont inférieures à la cible de **12,7%** de ressources à allouer au ministère, d'où le non-respect de l'engagement national en dotation comme en exécution. Le tableau ci-dessous confirme cette analyse.

Tableau 5 : Parts budgétaires du ministère en charge de la santé de 2020 à 2023

Année	2020	2021	2022	2023
Part budgétaire du ministère	11%	11%	11%	9%
Part budgétaire exécutée du ministère	11%	11%	11%	8%

Source : construit à partir des données de la DGB.

IV.2.2. Principales réalisations du ministère en charge de la santé de 2020 à 2023

L'exécution des dépenses publiques ont permis la fourniture des soins et services de santé à la population.

L'offre sanitaire à travers le rayon moyen d'action théorique a connu une légère progression. En trois ans, ce rayon a été réduit de 0,3 km. Il est passé de 5,6 km en 2020 à 5,3 km en 2023. La construction et l'opérationnalisation de nouvelles formations sanitaires ont contribué à l'amélioration de cet indicateur sur la période. Toutefois, la cible de 5,1 km en 2023 n'a pas été atteinte. Cette contreperformance pourrait se justifier par la crise sécuritaire ayant occasionné la fermeture de plusieurs formations sanitaires. Le tableau suivant donne l'évolution du rayon moyen d'action théorique.

Tableau 6 : Evolution du rayon moyen d'action théorique à une formation sanitaire (Km) de 2020-2023

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Rayon moyen d'action théorique y compris le privé en km	5,6	5,5	5,4	5,3

Source : Rapports annuels de performance CSD-Santé, 2020-2023

En ce qui concerne, le taux de mortalité intra hospitalière est de 64,5% en 2021 contre 64,2% en 2020. Ce taux est légèrement en hausse et cela pourrait s'expliquer entre autres par le recours tardif de la population aux services de santé pour une meilleure prise en charge, l'insuffisance du plateau technique des formations sanitaires, l'insuffisance de personnel qualifié, l'insuffisance de la qualité de la prise en charge. Toutefois, ce taux s'est légèrement amélioré en 2022 et 2023 en situant respectivement à 63,51% et 61,36%. Cette hausse pourrait s'expliquer par la mise en œuvre des interventions majeures pour l'amélioration de la prise en charge. Il s'agit entre autres de la mesure de gratuité des soins, la certification des formations sanitaires, la construction des formations sanitaires, le renforcement des compétences des agents.

Sur le plan des ressources humaines, au cours de la période 2020-2023, le ministère de la Santé s'est renforcé en effectif avec des recrutements d'agents sur concours directs et sur mesures nouvelles spéciales. Ceci a permis d'améliorer le ratio personnel de santé/population. Ainsi le ratio population/personnel de santé se présente comme suit :

- Le ratio Population/Médecin est de 9 659 en 2021 contre 10 927 en 2019. Ce ratio est en amélioration en passant à 9 459 en 2022 et 2023 ;
- Le ratio population/SFE est de 4 436 en 2021 contre 4 831 en 2019. Ce ratio est aussi en amélioration en passant à 4 294 en 2022 et 2023

Ces indicateurs sont en bonne progression. **Le défi réside dans la répartition équitable de ce personnel dans les structures et tenant compte de la charge de travail.**

S'agissant de la disponibilité des médicaments traceurs dans les formations sanitaires périphériques, la proportion de formations sanitaires n'ayant pas connu de rupture des médicaments traceurs est de 8,3% en 2022 contre 13,4 % en 2021. Cependant, la mise en œuvre de la distribution des MEG au dernier kilomètre, l'audit de la qualité des données logistiques dans les 13 régions et la mise en place du NetSIGL ont permis de relever le pourcentage des DMEG n'ayant pas connu de rupture des 25 molécules traceurs à 13,08% en 2023.

Sur le plan de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant et des mécanismes de partage des risques sanitaires, la mise en œuvre des mesures de gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de 0 à 5 ans est effective dans l'ensemble des formations sanitaires publiques et dans certaines formations sanitaires privées depuis 2016. Un panier de soins essentiels est offert sur tout le territoire. Les quantités de prestations de soins offertes gratuitement sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Quantité de prestations offertes dans le cadre de la gratuité des soins de 2020 à 2023

	2020	2021	2022	2023
Nombre de prestations gratuites offertes aux enfants de moins de 05 ans	9 451 791	10 443 927	11 100 325	10 306 739
Nombre de prestations gratuites offertes aux femmes enceintes	6 310 563	7 178 651	7 185 465	9 228 233

Source : Rapports annuels de performance CSD santé, 2020-2023

Le montant alloué en 2020 pour les soins au profit des femmes et des enfants de moins de 5 ans est de 28,708 milliards de francs CFA sur un besoin de 35 milliards de F CFA, soit un gap de 6,291 milliards de francs CFA. Le montant débloqué pour les remboursements des formations sanitaires est de 27,294 milliards de francs CFA en 2020.

En 2021, le montant alloué pour les soins au profit des femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans s'élevait à 32 394 291 684 F CFA contre un besoin estimé de 44 529 606 971 F CFA, soit un manque à gagner de 12,135 milliards de francs CFA. Les paiements des factures des formations sanitaires s'élevaient à 29,059 milliards francs CFA contre une consommation de 38,517 milliards de francs CFA occasionnant une dette de l'Etat envers lesdites formations d'environ 9,458 milliards de francs CFA.

Le montant total alloué en 2022 pour les soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans s'élevait à 27,521 milliards de francs CFA contre une prévision de 46,313 milliards de francs CFA, soit un gap de 18,791 milliards de francs CFA. Les paiements des factures des formations sanitaires s'élevaient à 26,307 milliards de francs CFA contre une consommation de 41,730 milliards de francs CFA engendrant une dette de l'Etat envers ces formations sanitaires de 15,422 milliards de francs CFA.

En 2023, le montant alloué à la mesure de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans est de 12,835 milliards de francs CFA. L'exécution est ressortie à 15,788 milliards de francs CFA, supérieure à la prévision. Cela serait imputable à une surestimation de la cible, une sous-estimation du montant prévisionnel et la flambée des coûts des examens complémentaires. À ces montants s'ajoutent ceux dépensés pour les sorties de contrôles par les ONG ainsi que les activités de soutien au mécanisme de la gratuité des soins.

La mise en œuvre de la gratuité des soins rencontre des difficultés dont la plus importante est l'insuffisance de l'allocation des ressources financières ; ce qui ralentit le fonctionnement des formations sanitaires.

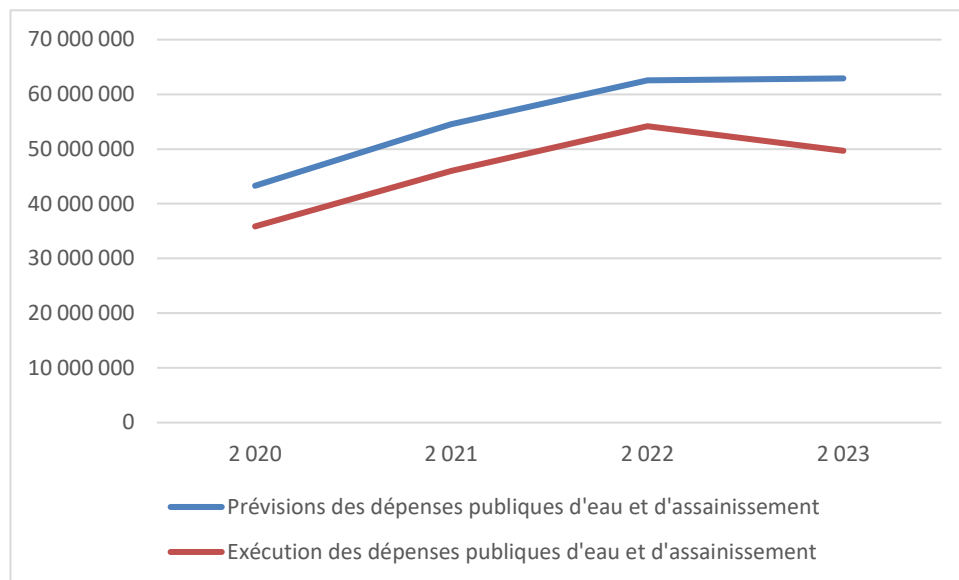
IV.3 Situation budgétaire et principales réalisations du secteur de l'eau et assainissement

IV.3.1. Dépenses publiques du secteur de l'eau et l'assainissement

L'analyse des dépenses publiques du secteur de l'eau et assainissement indique qu'il a bénéficié de dépenses d'un montant de 55,832 milliards de francs CFA en moyenne chaque année sur la

période 2020-2023. En outre, les prévisions de dépenses publiques en faveur du ministère affichent une tendance à la hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 13%. Cependant, ces dépenses ont connu une décroissance entre 2022 et 2023. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'effet d'évitement des dépenses du secteur de l'eau et assainissement au profit des dépenses sécuritaires. Les dépenses exécutées s'élèvent à 46,427 milliards de francs CFA en moyenne par an soit un taux d'exécution annuel moyen satisfaisant de 83%. A l'instar des prévisions de dépenses, les exécutions affichent une tendance haussière avec un taux de croissance annuelle moyenne de 11% sur la période sous revue. Le graphique ci-dessous illustre ce constat.

Graphique 9 : Evolutions des dépenses publiques d'eau et d'assainissement (en milliers) de 2020 à 2023.



Source : construit à partir des données de la DGB

IV.3.2. Principales réalisations dans le secteur de l'eau et assainissement de 2020 à 2023

Les interventions dans **le domaine de l'approvisionnement en eau potable** visent à satisfaire durablement les besoins en eau potable des usagers.

En 2021, le taux d'accès national à l'eau potable est de 76,2% contre 76,4% en 2020 matérialisant une légère amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de 0,2 points de pourcentage entre 2020 et 2021. Cependant, ce taux a connu une baisse de 0,1 point de pourcentage en se situant à 76,3% en 2022 et 2023.

Par ailleurs, le taux d'accès en milieu rural ressort à 69,5% en 2021 et 69,6% en 2022 et 2023 et celui en milieu urbain est de 92,2% en 2021, 92,0% en 2022 et 92,4% en 2023. Ces performances relatives s'expliqueraient par la situation sécuritaire précaire qui a impacté la réalisation des ouvrages dans certaines localités. A cela s'ajoutent les déplacements des populations abandonnant les ouvrages existants.

Dans le domaine de l'assainissement, le taux d'accès national à l'assainissement (familial) est passé de 25,3% en 2020 à 26,8% en 2021, à 27,5 en 2022 et à 28% en 2023. Ce ratio connaît une progression sur la période sous revue indiquant ainsi l'accès amélioré des populations aux services d'assainissement.

Aussi, le taux d'accès en milieu rural est passé de 19,9% en 2020 à 21% en 2021, 21,9% en 2022 et à 22,7% en 2023 et celui en milieu urbain est passé de 38,6% en 2020 à 40,8% en 2021 et 2022 avant de baisser à 40,5% en 2023. Ce constat démontre que l'accès aux services d'assainissement en milieu rural quoique faible s'améliore à un rythme plus soutenu plus qu'en milieu urbain.

IV.4 Situation budgétaire du ministère en charge de l'agriculture

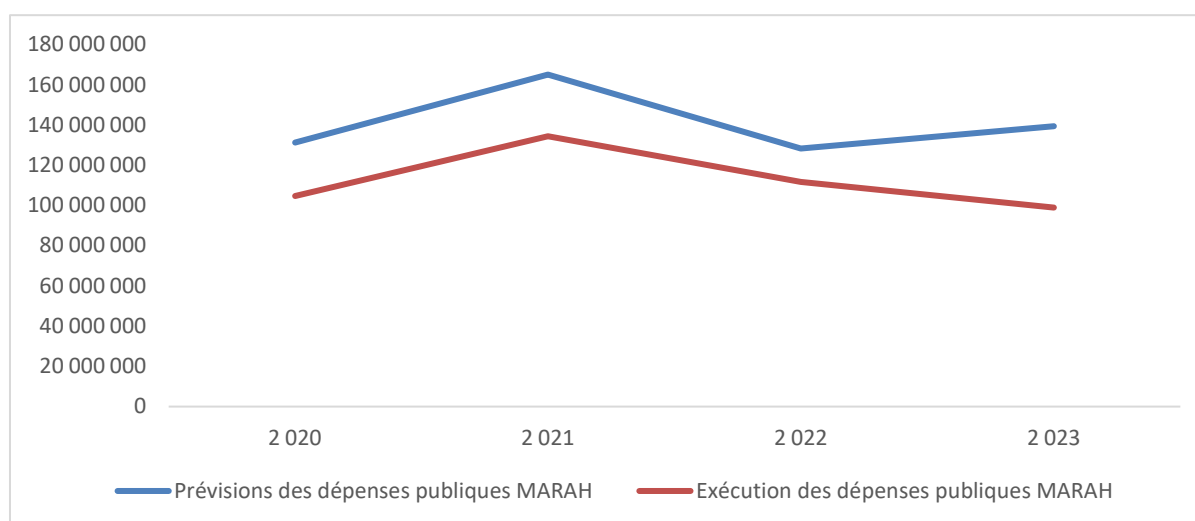
IV.4.1. Dépenses publiques du ministère en charge de l'agriculture de 2020 à 2023

L'analyse des dépenses publiques du ministère en charge de l'agriculture indique qu'il a bénéficié de dépenses d'un montant de 140,992 milliards de francs CFA en moyenne chaque année sur la période 2020-2023.

En outre, les prévisions de dépenses publiques en faveur du ministère affichent une évolution en dents de scie avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2%. Ces dépenses ont connu une décroissance entre 2021 et 2022 avant de remonter légèrement entre 2022 et 2023. Cette hausse des prévisions de dépenses pourrait s'expliquer par l'engagement des plus hautes Autorités dans le secteur à travers la mise en place de l'offensive agropastorale et halieutique visant à assurer la sécurité alimentaire des populations.

Les dépenses exécutées s'élèvent à 112,411 milliards de francs CFA en moyenne par an soit un taux d'exécution annuel moyen satisfaisant de 80%. Les exécutions de dépenses affichent une tendance à la baisse avec un taux d'accroissement annuel moyen de moins 2% sur la période sous revue. Le graphique ci-dessous illustre ce constat.

Graphique 10 : Evolution des dépenses publiques du ministère en charge de l'Agriculture



Source : construit à partir des données de la DGB

Les allocations budgétaires du ministère en charge de l'agriculture représentent en moyenne par an **5%** des dépenses totales de l'Etat. En plus, les dépenses exécutées du ministère en charge de l'agriculture représentent 4% des dépenses totales exécutées de l'Etat. Ces parts sont nettement en deçà de l'engagement d'allocation de 10% au moins des ressources budgétaires au profit du secteur de l'agriculture, d'où, le non-respect de l'engagement de **10%** du budget national à consacrer à l'agriculture en dotation comme en exécution. Le tableau suivant donne les parts budgétaires du ministère de l'agriculture.

Tableau 12 : Parts budgétaires de l'agriculture sur la période 2020 -2023

	2020	2021	2022	2023
Part budgétaire du Ministère	5%	6%	4%	4%
Part budgétaire exécutée du ministère	4%	5%	4%	3%

Source : construit à partir des données traitées de la DGB

IV.4.2. Principales réalisations du ministère en charge de l'agriculture de 2020 à 2023

Les efforts de l'État et de ses partenaires ont permis de faire des réalisations dans le domaine agrosylvopastoral et halieutique. Ces réalisations portent principalement sur la mise à disposition des moyens de production (intrants et équipements) et d'existence (noyaux reproducteurs) aux personnes vulnérables, y compris les PDI et leurs hôtes. Ainsi les réalisations suivantes ont été faites en soutien au monde paysan. Il s'agit de :

- la mise à disposition des producteurs d'engrais à prix subventionnés. Les producteurs ont pu bénéficier de 25 024 tonnes d'engrais à prix subventionné, en 2020, 13 489 tonnes en 2021, 27 638,73 tonnes en 2022 et 39 851 tonnes en 2023 pour la fertilisation de leurs champs ;
- la mise à disposition des producteurs, d'équipements (motorisé ou à traction animale). Les producteurs ont pu obtenir de l'Etat 9 240 équipements en 2020, 5 233 en 2021, 2 415 en 2022 et 1 613 en 2023. Ce qui laisse constater que le nombre d'équipements mis à la disposition des producteurs a baissé d'année en année sur toute la période pourtant la demande reste forte ;
- la mise à disposition des producteurs des semences à prix subventionné. Les producteurs ont pu bénéficier à prix subventionnés 12 767 tonnes de semences en 2020 ; 6 337 tonnes en 2021, 3 423 tonnes en 2022, 6 451 tonnes en 2023. La quantité de sémences mise à la disposition des producteurs a baissé entre 2020 et 2022 avant de remonter en 2023. Cela pourrait s'expliquer la mise en place de l'initiative présidentielle « offensive agropastoral et halieutique ».

En ce concerne le soutien aux capacités de résilience des personnes vulnérables y compris les PDI, le ministère en charge de l'agriculture a fait les réalisations suivantes à leur profit. C'est essentiellement :

- La mise à disposition des personnes vulnérables y compris les PDI de semences améliorées de céréales et maraichères. Elles ont bénéficié de 3 632 tonnes de sémences améliorées en 2021, 3095,96 tonnes en 2022, 3 056,7 tonnes en 2023 ;
- La mise à disposition des personnes vulnérables y compris les PDI des d'engrais. Ainsi, elles ont bénéficié, 587 tonnes en 2021, 1786,14 tonnes en 2022 et de 21 858,5 tonnes en 2023 ;
- La mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI d'équipements/ matériels. C'est ainsi que ces groupes vulnérables ont bénéficié de 745 équipements en 2022 et 600 en 2023.

Les politiques publiques qui sont mis en œuvre à travers l'exécution des dépenses sont évaluées périodiquement par le Gouvernement. Les revues annuelles et à mi-parcours sont les moments phares de l'appréciation de la performance gouvernementale. Ces espaces ne sont pas ouverts aux citoyens, dans le souci d'avoir une appréciation des performances du gouvernement par les une citoyens, une enquête de satisfaction a été réalisée pour compléter cette analyse. La partie

suivante est consacrée à la présentation des conclusions de cette perception des populations sur l'impact des dépenses publiques.

V. Perception des populations sur l'impact des dépenses publiques

La perception des populations sur l'impact des dépenses publiques a concerné les réalisations dans le secteur de la santé, de l'éducation, du WASH et de l'agriculture. Le choix de ces secteurs se justifie par leur grand intérêt pour les populations et l'importance de leurs effets sur les conditions de vie des ménages.

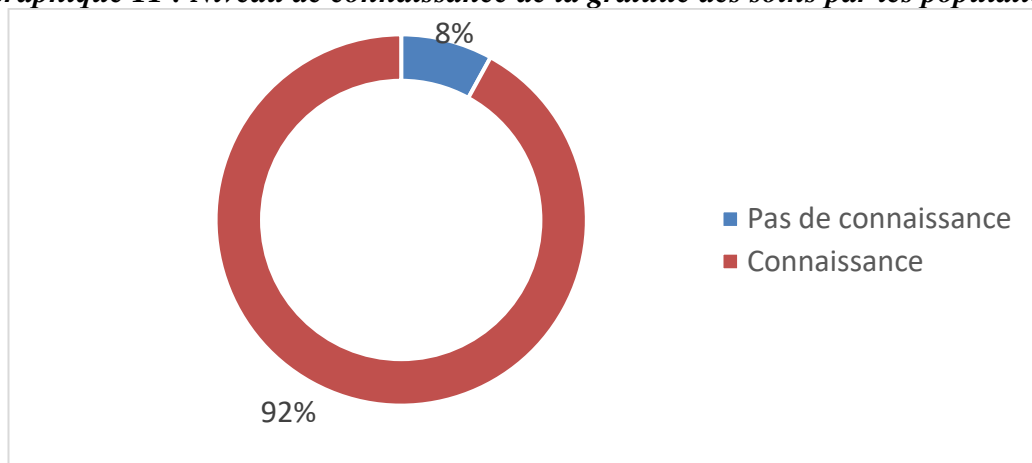
V.1. Appréciation de l'impact des dépenses publiques de santé

V.1.1. Appréciation de la gratuité des soins chez les enfants de moins de moins de 5 ans et les femmes enceintes

Il ressort des analyses que 92% des personnes interrogées dans les ménages ont connaissance des actions qui sont menées en faveur de la prise charge en matière de santé, particulièrement la gratuité des soins chez les enfants de moins de moins de 5 ans et les femmes enceintes dans leur localité. Le graphique ci-dessous illustre ce constat.

Selon les résultats de l'étude, 92,8% et 97% des personnes interrogées déclarent que les personnes qui peuvent recevoir les soins gratuits sont respectivement les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans. Elles estiment que les femmes bénéficient des services de PF (83%), soins pendant la grossesse (73%), des services d'accouchement (58%) et des dépistages et traitement (38%). En ce qui concerne les enfants de moins de cinq ans, 70%, 69%, 55%, 44% et 22% estiment qu'ils bénéficient respectivement des soins curatifs contre paludisme, de l'hospitalisation, des soins en ambulatoire et contre la diarrhée. Ces résultats démontrent une bonne connaissance de la mesure de gratuité des soins par les populations. Cela s'explique par la grosse campagne de communication qu'il ya eu autour mais aussi par sa pertinence dans la promotion de la santé de la mère et de l'enfant.

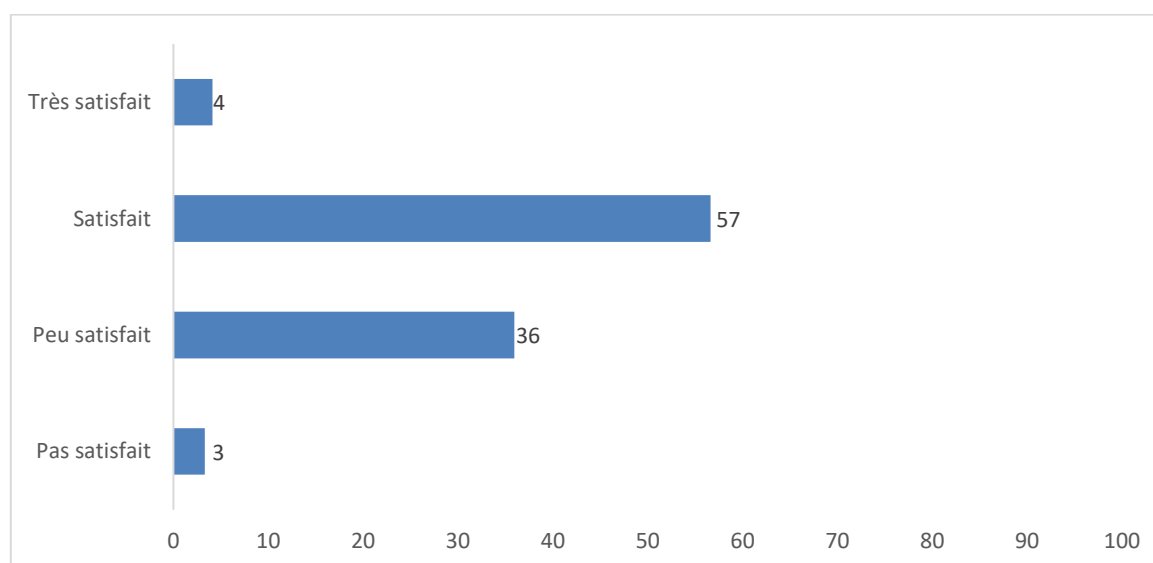
Graphique 11 : Niveau de connaissance de la gratuité des soins par les populations



Source : données d'enquête

En ce qui concerne la satisfaction, l'enquête a montré que plus de la moitié (61%) des personnes enquêtées déclarent être satisfaites des prises en charge dans le cadre de la mesure de gratuité pour les enfants de moins de cinq et des femmes enceintes. Cependant, 39% estiment les prises en charge insuffisantes donc insatisfaites. Les raisons sont entre autres les ruptures fréquentes de médicaments dans les formations sanitaires, la lourdeur des procédures de prises en charge et le mauvais fonctionnement de certaines formations sanitaires du fait des arriérés de remboursement des dépenses des COGES (cf. graphique 12). Plus spécifiquement, la majorité des enquêtés (67,6%) sont satisfaites des services et prestations gratuits offerts aux femmes et 58,5% des personnes enquêtées déclarent être satisfaites des soins gratuits offerts aux enfants de moins de 5 ans.

Graphique 12 : Niveau de satisfaction des populations par rapport à la mesure de gratuité des soins (en %)

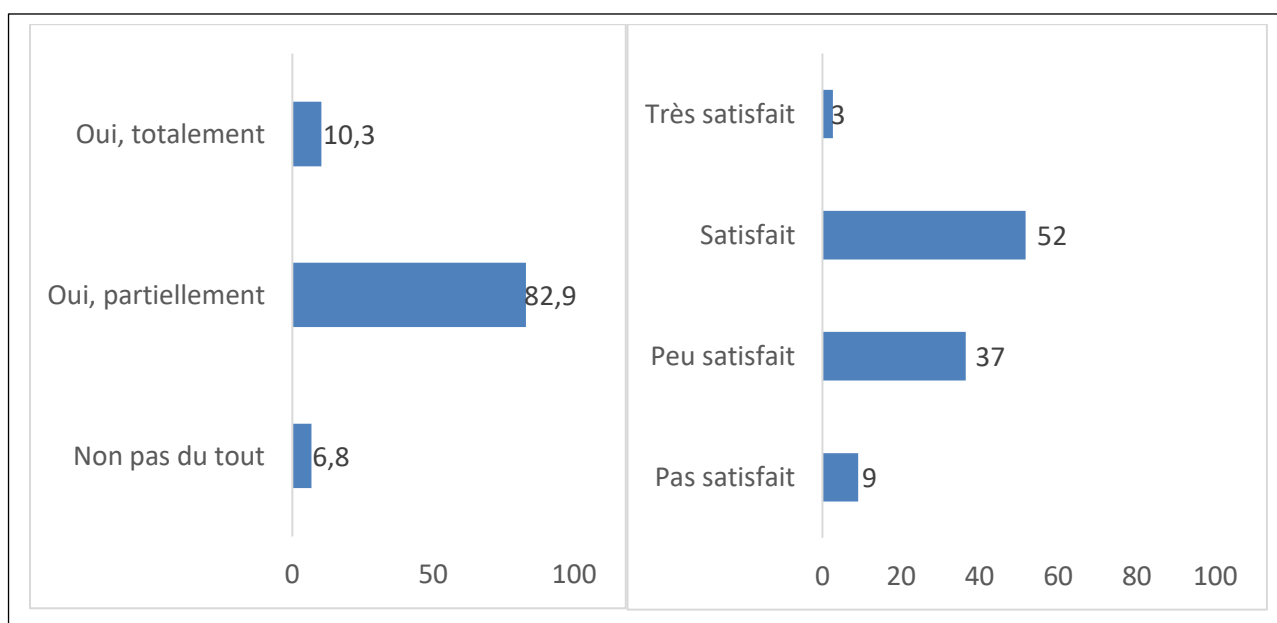


Source : données d'enquête

La pertinence d'une politique s'apprécie très souvent par le degré d'adhésion des populations à et des acteurs de mise en œuvre à celle-ci. Lorsqu'ils ne la trouvent pas pertinente, généralement ils souhaitent l'abandon ou la suspension de la mise en œuvre de celle-ci. Aussi, un des aspects les plus importants dans la mesure de gratuité est sa conformité avec les besoins de soins des populations.

La majorité des personnes (93,2%) interrogées estiment que les actions en matière de gratuité des soins répondent partiellement ou totalement aux besoins de la population de leur localité. Du reste, 55% des personnes interrogées déclarent être satisfait du rôle des autorités en matière de soins de santé. Cette satisfaction se justifie selon certaines par les efforts de la part des autorités à permettre aux populations d'être plus proches des soins de santé et de les fréquenter. Cependant, certaines estiment que les autorités sont moins regardantes sur les difficultés rencontrées au niveau des CSPS, il y a une insuffisance du personnel de santé et de médicament dans les CSPS. En plus, les ruptures fréquentes des produits ne facilitent pas la délivrance des soins de santé et par conséquent la poursuite adéquate de la mesure de gratuité.

Graphique 13 : Appréciation de la conformité de la gratuité des soins avec les besoins des populations et degré de satisfaction du rôle des Autorités (en%)



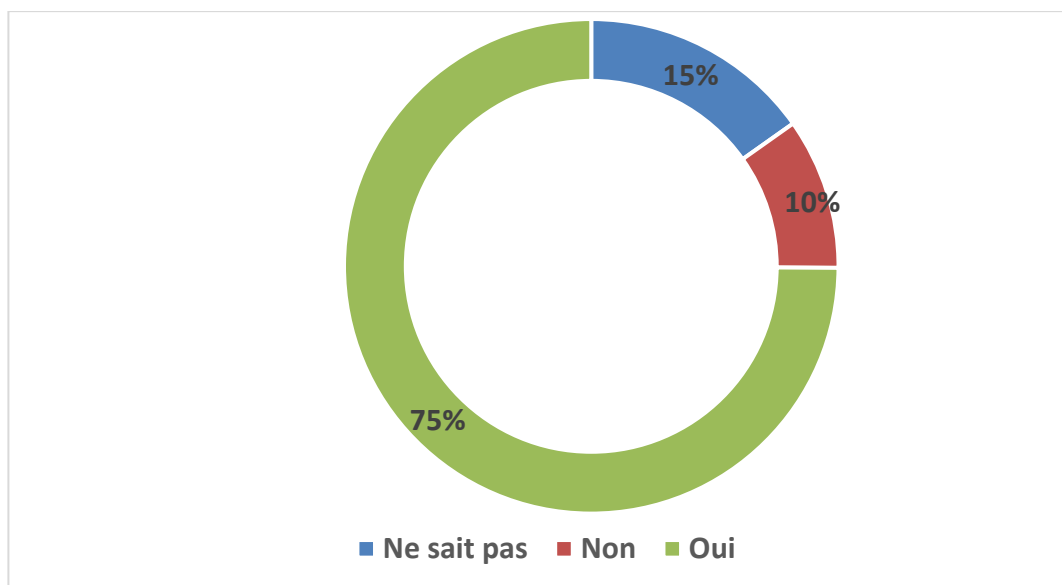
Source : données d'enquête

V.1.2. Appréciation de l'accès aux soins de santé à travers la mesure de gratuité des soins

La mesure de gratuité des soins a grandement contribué à faciliter l'accès des populations aux soins de santé. Des résultats de l'enquête, il ressort que 71,5% des personnes interrogées

déclarent être des utilisateurs des retombés de la gratuité des soins de santé. Du reste, 75% des personnes interrogées estiment que la gratuité des soins contribue à un meilleur accès des populations aux soins de santé dans leur localité. En effet, selon elles, grâce à la gratuité des soins les ménages arrivent à soigner leurs enfants sans s'endetter et économiser car certains produits ne sont pas payés. Par ailleurs, 79% des personnes interrogées estiment que la gratuité des soins contribue à l'amélioration de la santé des femmes. Elles justifient cette affirmation par le fait que la gratuité des soins permet à toutes les femmes de niveau de vie bas d'avoir facilement accès aux soins de santé durant la période de grossesse, d'accouchement. La prise en charge gratuite des femmes enceintes permet aux femmes de survivre, donc de réduire la mortalité maternelle. Elle rapproche les population (personnes vulnérables), particulièrement les pauvres des centres de santé. Cependant, certains estiment que le manque de médicament freine souvent la bonne marche de cette gratuité, mais aussi certains n'ont aucune connaissance de la gratuité des soins donc un manque de communication selon elles. Le graphique ci-dessous montre la contribution de la gratuité des soins à l'accès aux soins de santé.

Graphique 14 : Appréciation de la contribution de la gratuité des soins à l'accès des populations aux soins de santé



Source : données d'enquête

V.2. Appréciation de l'impact des dépenses publiques d'éducation

L'appréciation de l'impact des dépenses publiques d'éducation s'est faite sur l'opération de distribution des fournitures scolaires, des vivres pour la cantine scolaire et la réalisation des infrastructures éducatives.

V.2.1. Appréciation des fournitures scolaires mises à la disposition des écoles

Il ressort de l'enquête que 68% des personnes interrogées déclarent être insatisfaites des délais de distribution des fournitures scolaires dans les différentes écoles. Abordant dans le même sens, 75,7% des personnes interrogées, déclarent être insatisfaites de la quantité des fournitures distribuées aux élèves, la qualité des fournitures est également remise en cause par 65,3% personnes interrogées (cf. tableau 8).

En effet, elles justifient, ces mécontentements par le fait que les parents sont obligés chaque année de payer d'autres fournitures pour compléter les fournitures de leurs enfants, donc sont en deçà des besoins. Également, ils trouvent que les fournitures ne sont pas assez résistantes pour tenir toute l'année scolaire et sont distribuées après le début des cours.

Tableau 8 : Niveau de satisfaction par rapport aux fournitures scolaires(FS) mises à la disposition des écoles.

Modalité de réponse	Délais de distribution des FS	Quantité des FS	Qualité des FS
Très satisfait	1%	0%	1%
Satisfait	32%	24%	35%
Peu satisfait	46%	52%	44%
Pas satisfait	22%	24%	20%

Source : données d'enquête

V.2.2. Appréciation des vivres pour la cantine scolaire mises à la disposition des écoles

Il ressort des analyses que 69% des personnes interrogées déclarent que leur localité dispose des cantines scolaires. Également 84% estiment que leur école bénéficie des vivres pour les cantines scolaires. Toutefois, les vivres ne couvrent que deux mois et demi sur neuf (09) mois de l'année scolaire. Bien que certaines personnes saluent les efforts qui sont faits pour permettre aux enfants des familles vulnérables d'avoir accès à des nourritures, qui est une source importante du maintien des élèves des familles pauvres à l'école, d'autres estiment que les vivres utilisées dans les cantines scolaire sont de mauvaise qualité et provoquent des soucis de santé chez les élèves. Elles incriminent aussi les délais de livraison des vivres pour la cantine scolaire qu'elles jugent tardifs. En effet, 67% des personnes enquêtées sont insatisfaites des délais de distribution des vivres dans les différentes écoles. Aussi, 66% déclarent être insatisfaites de la qualité des vivres dans les cantines scolaires de leurs localités. Pour certains les vivres sont avariés, ce qui dénote de l'insouciance des responsables quand à la qualité des aliments pour les élèves mais . Le tableau ci-dessous montre le niveau de satisfaction des populations des délais de livraison et de la qualité des vivres pour la cantine scolaire.

Tableau 9 : Niveau de satisfaction des délais de livraison et la qualité des vivres pour la cantine scolaire

Modalité de réponse	Délais de livraison des vivres pour la cantine scolaire	Qualité des vivres pour la cantine scolaire
Très satisfait	1%	1%
Satisfait	32%	32%
Peu satisfait	45%	55%
Pas satisfait	23%	12%

Source : données d'enquête

V.2.3. Appréciation de l'accès à l'éducation

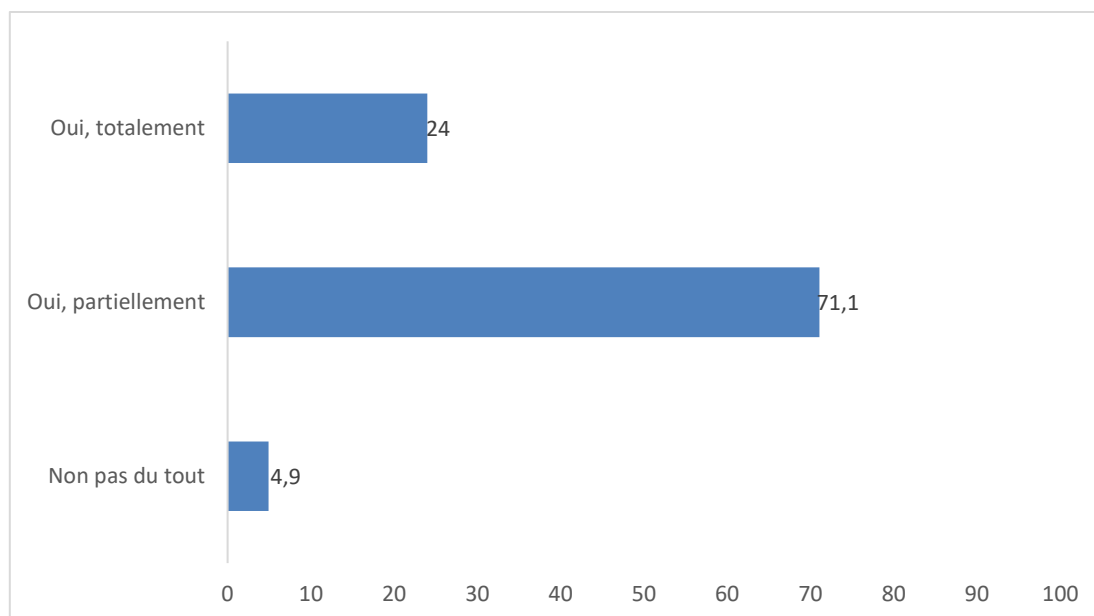
En ce qui concerne la qualité des infrastructures Il ressort de l'étude que 57% des personnes interrogées sont insatisfaites de la qualité des infrastructures scolaires (Salles, tables-bancs, fournitures, toilettes, installation pour Hygiène et assainissement etc.) dans leur localité. En effet, elles justifient cette insatisfaction à cause l'état des bâtiments, les tables banc etc., qui ne sont pas de bonne qualité donc se dégradent vite. Dans certaines localités, il y a un manque d'infrastructures, comme des toilettes pour les menstrues des filles, tables-bancs. Tout en reconnaissant que les infrastructures scolaires réalisées contribuent à un meilleur accès des enfants à l'école par plus de la moitié des personnes interrogées, les insuffisances de ces infrastructures éducatives doublées des problèmes de fournitures scolaires et des vivres pour la cantine scolaire sapent les efforts pour un meilleure offre éducative au profit des enfants..

Cependant, certains enquêtés estiment que des efforts sont faits, pour que les écoles soient dotées de bons équipements et soient bien entretenues par les élèves et leurs partenaires. Quant à la réfection des écoles, 64,6%, des personnes interrogées sont insatisfaites de la fréquence de réfections des écoles. Elles estiment que les écoles sont délabrées, délaissées, sans entretien. Dans certains cas ce sont les parents d'élèves qui travaillent à prendre soins de ces infrastructures.

Néanmoins, Il ressort des analyses que, 53,6% des personnes interrogées sont satisfaites des actions des autorités à l'endroit de l'éducation. En effet, elles estiment que les autorités à travers leurs actions en faveur des vivres, fournitures pour les élèves, logements, salles de classe, consommables et traitement des documents administratifs contribuent à l'amélioration de la carte éducative. Cependant, d'autres estiment que les autorités s'intéressent moins aux questions éducatives, surtout au niveau des réfections des infrastructures et bien d'autres. La majorité (95,1%) estiment que les infrastructures scolaires réalisées par les autorités contribuent

à un meilleur accès des enfants à l'école. Mais, des efforts restent à faire pour les PDI et les enfants des villages reculés. Le graphique suivant donne l'appréciation de l'accès à l'éducation à travers des actions des autorités.

Graphique 15 : Niveau de satisfaction de l'accès à l'éducation à travers l'action des autorités (en %)



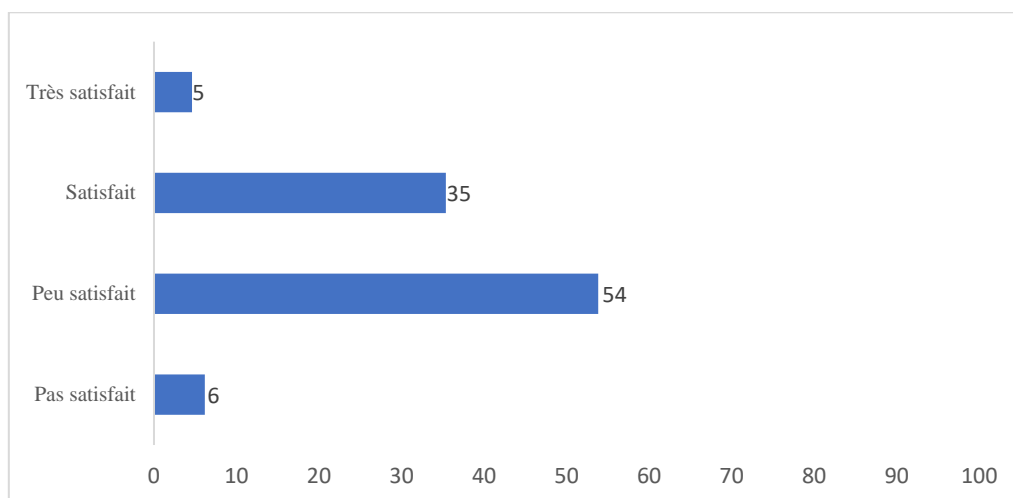
Source : données d'enquête

V.3. Appréciation de l'impact des dépenses publiques agricoles

V.3.1. Appréciation de l'accès aux intrants et équipements agricoles

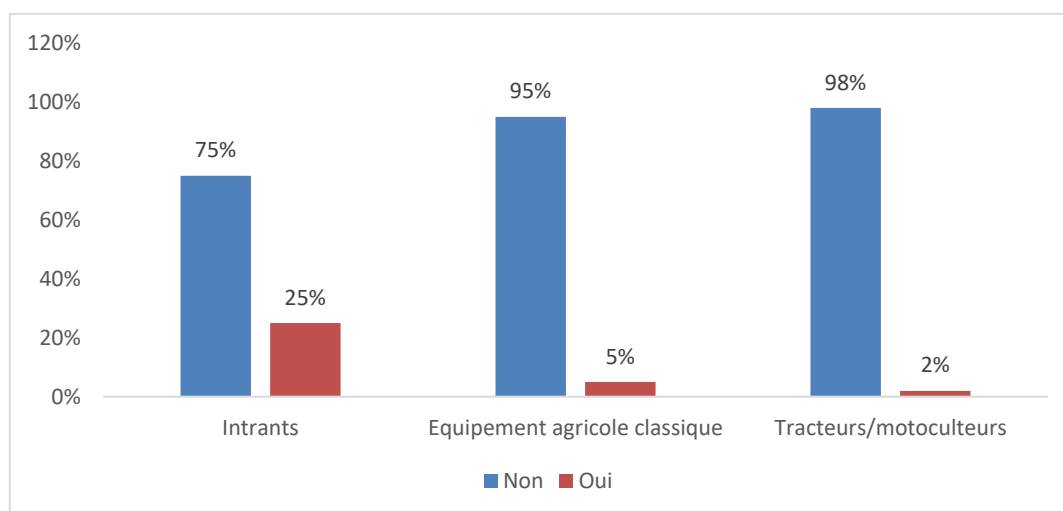
Il ressort des analyses des données collectées auprès des ménages, que 75% des personnes interrogées n'ont pas accès aux intrants agricoles. Cependant celles qui ont accès bénéficient des intrants de la part de l'Etat, des ONG ou coopératives. Malheureusement, 60% des bénéficiaires déclarent ne pas être satisfaits des intrants qu'ils ont reçus entre 2020 et 2023 de la part de ces donateurs. Selon les bénéficiaires, les intrants ne sont pas remis à temps, chaque année on observe un retard dans la distribution de ces intrants. De plus, ils ne répondent pas aux normes en termes de qualité et de quantité. Aussi, ces actions excluent une grande partie des cultivateurs qui ne peuvent pas se procurer des intrants.

Graphique 16 : Niveau de satisfaction des populations par rapport aux intrants agricoles (en %)



Les équipements agricoles jouent un rôle très important dans l'amélioration des rendements agricoles. Selon les personnes interrogées, dans le cadre de leur activité agricole, elles utilisent les charrues, les dabas, des motopompes et bien d'autres équipements. Toutefois, 95,4% des personnes interrogées déclarent n'avoir pas reçu des équipements agricoles entre 2020 et 2023. Cependant, les 4,6% de personnes qui ont reçu des équipements, reconnaissent les avoir reçus de la part de l'Etat ou la mairie, des ONG ou des coopératives. En plus, la majorité (98%) des enquêtés déclarent n'avoir pas reçu des tracteurs ou des motoculteurs. Pourtant, ces équipements réduisent considérablement la pénibilité des travaux agricoles et améliorent les rendements agricoles. Le graphique suivant donne les proportions des bénéficiaires des intrants et équipements agricoles.

Graphique 17 : Proportion des bénéficiaires des intrants et équipements agricoles



Source : données d'enquête

V.3.2. Appréciation de l'encadrement et de la formation des acteurs du monde rural

Il ressort des données analysées que 86% des personnes interrogées n'ont pas reçu de formation dans le cadre de leurs activités de production agricole. Cependant, 5% d'entre elles ont reçu une formation en traitements hydro-agricoles, infrastructure de stockage et traitement des produits et le reste ont reçu des formations sur la multiplication et sur la diffusion de systèmes améliorés d'approvisionnement en semences et intrants, sur les variétés de semences appropriées. Bien que les bénéficiaires apprécient les différentes formations, ils déplorent le fait que ces formations n'ont pas touchées la majorité des populations.

Par ailleurs, les personnes interrogées dans le cadre de cette étude, les actions communautaires à l'endroit des secteurs agricole ont été faibles voire négligeables dans leur localité courant 2020-2023. En effet, 95%, 95%, 95%, 92%, 90% et 84% des personnes interrogées déclarent n'avoir pas bénéficié, respectivement de construction/réhabilitation d'infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation de produits agricole pastoraux, des ouvrages hydrauliques pastoraux construits et/ou réhabilités, de marché à bétail moderne ou d'une réhabilitation de marché à bétail, d'un comptoir d'achat de céréales construit et de pistes rurales réalisées courant 2020-2023.

V.4. Appréciation de l'impact des dépenses publiques d'eau et d'assainissement

V.4.1. Appréciation de l'accès à l'eau potable

Il ressort de l'étude que 93% des personnes interrogées trouvent que les infrastructures hydrauliques réalisées contribuent à un meilleur accès des populations à l'eau potable. Ainsi, 65% d'entre elles sont satisfaites de la qualité des forages réalisés, mais 55,9% ne sont pas satisfait des Adductions d'Eau Potable Simplifiée (cf. tableau 10)

Tableau 10 : Appréciation de la qualité des infrastructures hydrauliques réalisées

	Forages	Adductions d'eau potable simplifiée
Très satisfait	2,3%	1,9%
Satisfait	62,7%	42,2%
Peu satisfait	20,5%	26,2%
Pas satisfait	14,4%	29,7%

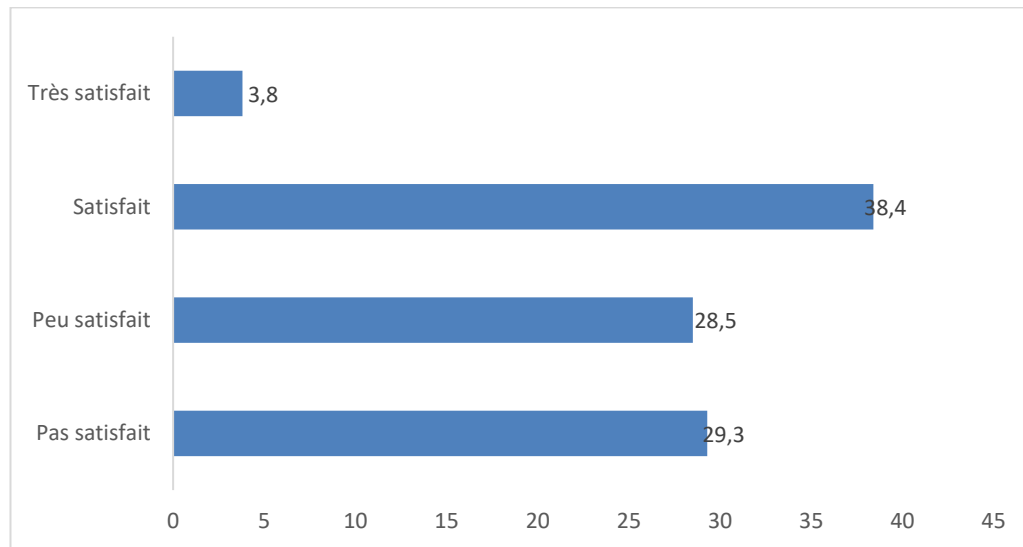
Source : données d'enquête

V.4.2. Appréciation de la disponibilité de l'eau

Il ressort de l'étude que 57,8% des personnes interrogées ne sont pas satisfaites de la disponibilité de l'eau toute l'année. En effet, pendant les périodes sèches les forages s'assèchent

et les populations ont du mal à avoir de l'eau, surtout de l'eau potable. En effet, le tarissement des nappes d'eaux souterraines ne permet pas la durabilité dans l'approvisionnement des populations en eau potable. Toutefois, la disponibilité de l'eau via les forages reste pertinente selon 42,2% des enquêtés qui en sont satisfaits (cf. graphique 18).

Graphique 18 : Niveau de satisfaction des populations par rapport à la disponibilité de l'eau potable (en %)



Source: données d'enquête

V.4.3. Appréciation des actions d'assainissement

Il ressort de l'enquête terrain que 72% des personnes interrogées trouvent que les infrastructures d'assainissement réalisées contribuent à un meilleur accès des populations à l'assainissement.

Cependant, 81,4% des personnes interrogées déclarent n'avoir pas été satisfaites des latrines réalisées dans leur commune. Cela se justifie par l'absence de suivi pour l'entretien des latrines. De plus, 84% des personnes interrogées ne sont pas satisfaites des bacs à ordures. En effet, les bacs sont délaissés par les autorités publiques et dans certaines localités les populations ignorent les espaces réservés pour le stockage des ordures du fait de la négligence et du manque de communication des autorités publiques.

Le tableau suivant donne le niveau de satisfaction des populations par rapport aux infrastructures et équipements d'assainissement.

Tableau 11 : Niveau de satisfaction des populations par rapport aux infrastructures et équipements d'assainissement (latrines et bacs à ordures)

	Latrines	Bacs à ordures
Très satisfait	1,9%	2,7%
Satisfait	16,7%	13,3%
Peu satisfait	35%	27%
Pas satisfait	46,4%	57%

Source : données d'enquête

Les résultats de la perception des populations sur la qualité et l'impact des dépenses publiques dans les secteurs sociaux font ressortir le potentiel des dépenses publiques dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Toutefois, elles jugent être satisfaites moyennement de la qualité de la dépense publique. Plusieurs raisons justifient cette perception. Il s'agit de :

- l'opacité dans la gestion des dépenses publiques ;
- l'insuffisance des ressources en faveur des secteurs sociaux ;
- la mauvaise utilisation des ressources allouées aux secteurs sociaux ;
- la mauvaise répartition des dépenses publiques ;
- l'insuffisance de participation citoyenne dans le processus d'affectation et d'exécution des dépenses publiques ;
- l'inadéquation des dépenses publiques avec les besoins des populations ;
- des lourdeurs administratives dans l'exécution des dépenses publiques.

VI. RECOMMANDATIONS

L'analyse des dépenses et des investissements réalisés dans les secteurs sociaux de base et les appréciations recueillies des citoyens conduisent à la formulation de recommandations aussi bien à l'endroit du Gouvernement que de la société civile.

VI.1. A l'endroit du Gouvernement

- ✓ Améliorer la transparence dans la gestion des dépenses publiques. Pour ce faire, la publication régulière des informations relatives aux dépenses publiques sur les sites des différents ministères et sur le site web de la DGB en temps opportun pourrait y contribuer ;
- ✓ Accroître les dotations au profit de la santé, de l'éducation, de l'eau et assainissement et de l'agriculture au regard des défis de développement du capital humain ;
- ✓ Veiller à la bonne utilisation des ressources budgétaires. Cela passe par la mise en place d'un dispositif d'évaluation de l'impact de ces dépenses publiques sur les conditions de vie des populations. Les leçons tirées pourraient permettre de renforcer la qualité de la dépense publique ;
- ✓ Travailler à une meilleure répartition des dépenses publiques pour que les effets soient ressentis de la manière par chaque burkinabè où qu'il soit. Cela pourrait se faire à travers l'organisation de conférences budgétaires depuis le niveau communal jusqu'au niveau national pour recueillir les besoins réels des populations ;
- ✓ Impliquer les OSC dans le processus de programmation budgétaire au niveau du Ministère des finances et au niveau des ministères sectoriels ;
- ✓ Mettre en place des procédures pour assurer une célérité dans l'exécution des dépenses publiques tout en évitant les dérives. Cela est surtout pertinent pour les dépenses urgentes et de certains secteurs comme la santé et l'éducation.

VI.2. A l'endroit des organisations de la société civile

- ✓ Mettre en place des programmes de veille citoyenne sur les dépenses publiques. Cela va passer par le renforcement de leurs capacités sur le budget et le suivi budgétaire, la recherche sur les dépenses publiques, le plaidoyer et l'interpellation par rapport aux insuffisances constatées ;

- ✓ Revendiquer une plus grande transparence et participation citoyenne au processus budgétaire ;

- ✓ Faire le contrôle citoyen de l'action publique et des dépenses publiques surtout en termes d'exécutions.

Conclusion

Le présent rapport d'enquête de satisfaction sur les dépenses publiques a couvert la période 2020 – 2023. L'analyse a concerné quatre secteurs sociaux de base à savoir l'éducation, la santé, l'eau et assainissement et l'agriculture. Les évidences ainsi documentées permettront aux acteurs de la société civile de participer à l'animation du débat public sur la gouvernance des dépenses publiques en connaissance de cause, pour une meilleure réponse aux besoins des populations dans les secteurs sociaux concernés.

Il ressort de l'analyse que de façon globale, le cadre juridique des dépenses publiques s'est renforcé avec l'implémentation du budget programme depuis 2017. Néanmoins, l'insuffisance de transparence et participation citoyenne réduisent la qualité de la dépense publique.

En considérant les ministères d'intérêt de l'analyse, le budget alloué au ministère en charge de l'éducation nationale a été exécuté en moyenne par an de **525,383 milliards de francs CFA** sur une prévision moyenne de **539,125 milliards de francs CFA** par an, soit un taux d'exécution moyen annuel de **97%** sur la période sous revue. Les dépenses conacrées au MENAPLN exécutées représentent 18,78% des dépenses totales de l'Etat exécutées d'où le respect de l'engagement national de 15,6% du budget à allouer à ce ministère. Toutefois, la crise sécuritaire et humanitaire que connaît le pays impacte négativement sur l'évolution des indicateurs de l'éducation.

En ce qui concerne le secteur de la santé, le budget alloué a été exécuté en moyenne par an de **284,65 milliards de francs CFA** sur une prévision moyenne de **301,038 milliards de francs CFA**, soit un taux d'exécution moyen annuel de **95%** sur la période sous revue. En outre, les dépenses exécutées du ministère en charge de la santé représentent en moyenne par an 10,24% des dépenses totales exécutées de l'Etat. Ce taux matérialise le non-respect de l'engagement national d'allocation de 12,7% des dépenses totales de l'Etat par an. De plus, le contexte sécuritaire et humanitaire délétère entrave l'atteinte des résultats en matière de santé.

Pour le secteur de l'eau et assainissement, le budget alloué a été exécuté en moyenne par an de **46,427 milliards de francs CFA** sur une prévision annuelle moyenne de 55,832 milliards de francs CFA donnant un taux d'exécution moyen annuel de **84%** sur la période sous revue.

Ce taux d'exécution est très satisfaisant. Toutefois, les indicateurs du secteur sont en baisse. Cela pourrait se justifier par la crise sécuritaire et humanitaire.

Le budget alloué au ministère en charge de l'agriculture a été exécuté en moyenne par an de **112,411 milliards de francs CFA** sur une prévision moyenne par an de **140,992 milliards de francs CFA** affichant ainsi un taux d'exécution annuel moyen de **80%** sur la période sous revue. Ce taux d'exécution des dépenses consacré au ministère en charge de l'agriculture est satisfaisant. Toutefois, la part annuelle moyenne des dépenses du ministère en charge de l'agriculture (4% des dépenses totales exécutées de l'Etat) est moins de la moitié de l'engagement de 10% du budget national à allouer au secteur de l'agriculture. Cette situation pourrait contribuer à aggraver l'insécurité alimentaire du pays.

Par ailleurs, la perception des populations sur l'impact sur les dépenses dans ces secteurs sociaux fait ressortir une satisfaction moyenne de ces populations.

Au regard des défis de développement de capital humain et du respect des engagements internationaux dans les secteurs des recommandations ont été formulées notamment pour accroître les dotations au profit de la santé, de l'eau et assainissement et de l'agriculture. Par ailleurs, les capacités des OSC doivent être renforcées sur le budget et l'analyse budgétaire pour un suivi citoyen efficace du budget. En outre, une stratégie de plaidoyer et de lobbying doit être élaborée pour influencer les affectations budgétaires.

Bibliographie

- Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES II), MINEFID, juillet 2021 ;
- Étude prospective sur l'état des lieux des performances des collectivités territoriales en matière de gouvernance économique publiques, Laboratoire Citoyennetés, juillet 2018
- Rapport d'enquête sur le dispositif d'acheminement des ressources financières allouées à la mesure de gratuité des soins des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans au burkina faso : cas des districts sanitaires du Sahel, Centre-nord, de l'Est, du Centre-est, du Centre-ouest et du centre-sud, SPONG, Décembre 2020 ;
- Guide d'exécution du budget programme : volet dépense publique, MEFD, avril 2017 ;
- Décret N°2017-0182/PRES/PM/MINEFID portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics, MINEFID, avril 2017 ;
- Décret N° 2017-0106/PRES/PM/MINEFID portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics, MINEFID, mars 2017 ;
- Rapport de suivi des dépenses sociales (éducation, santé, protection sociale) 2020-2022, CERA-FP, mars 2022 ;
- Rapport d'analyse des dépenses publiques consacrées aux services de base au Burkina Faso (éducation, santé, agriculture et genre), CERA-FP, octobre 2021 ;
- Rapport de suivi des dépenses des secteurs sociaux de base de 2020-2024 au Burkina Faso, CERA-FP, mai 2024 ;
- Rapports annuels de performance, CSD santé 2020 à 2023, BF, 2021-2024 ;
- Rapports annuels de performance, CSD Education et formation 2020 à 2023, BF, 2021-2024 ;
- Rapports annuels de performance, CSD Environnement Eau et Assainissement 2020 à 2023, BF, 2021-2024 ;
- Rapports annuels de performance, CSD Production agrosylvopastorale 2020 à 2023, BF, 2021-2024 ;
- Rapport synthèse du 5^{ème} RGPH 2019, MINEFID (INSD) ;
- Rapports de l'enquête sur le budget ouvert, 2015 à 2023, IBP 2016, 2018, 2020, 2022 et 2024.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire à l'endroit des citoyens/OSC

Appréciation de la gestion des dépenses publiques

1. Avez-vous accès aux informations sur les dépenses publiques ?..... OUI|_|... NON|_|

Si NON pourquoi ?... ..
.....
.....

2. Existe-t-il des mécanismes de participation permettant au public d'exprimer ses points de vue pendant la formulation du budget annuel (préalablement à la présentation du budget devant le conseil)?.....
.....
.....

3. Concernant le mécanisme ci-dessus, les acteurs prennent-ils des mesures concrètes pour inclure les contributions des groupes vulnérables et sous-représentés de la population dans la formulation du budget annuel ?.....
.....
.....

4. Existe-t-il des mécanismes de participation permettant au public d'exprimer ses points de vue pendant l'exécution du budget annuel ?.....
.....
.....

5. Des mécanismes de participation sont-ils intégrés dans le calendrier de formulation du Projet de budget?
.....
.....
.....

6. Des mesures concrètes sont-elles prises pour inclure les contributions des groupes vulnérables et sous-représentés de la population dans l'exécution du budget annuel ?.....
.....
.....
.....

7. L'Etat fournit-il au public une rétro information sur la manière dont les contributions du public ont été utilisées pendant la formulation du budget annuel?

.....
.....

8. Est-ce que les acquisitions à travers les dépenses publiques sont-elles de qualité et conformes aux besoins de la population ? (Exemples : écoles, marché, forages, centres de santé, manuel scolaires etc.)

OUI|_|... NON|_| Ne sais pas |_|

Expliquez :

.....
.....
.....

9. Comment appréciez-vous la qualité des investissements réalisés ?

a. Très satisfaisant

b. satisfaisant

c. non satisfaisant

si « non satisfaisant » énumérez les

insuffisances :.....

.....
.....
.....

10. Faites-vous le suivi citoyen de l'exécution des dépenses publiques ? OUI|_|... NON|_|

.....
.....
.....
.....

11. Quelles sont les difficultés et/ou barrières au suivi citoyen de l'exécution des dépenses publiques ?.....

.....
.....
.....
.....

12. Avez-vous des suggestions ou des attentes pour un meilleur suivi citoyen de l'exécution des dépenses publiques ?.....

.....
.....
.....
.....

Annexe 2 : Questionnaire à l'endroit des ménages

Appréciation de l'impact des dépenses publiques

CONSENTEMENT ECLAIRE

BUT : Vous êtes invité(e) à participer à une étude portant sur le financement public du secteur de santé, agriculture et éducation et son impact sur les conditions de vie des communautés de votre commune.

Le but de cette étude est de recueillir des informations permettant d'évaluer la perception de la population sur l'utilisation des ressources naturelles par la population afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ces opinions permettront de dégager des actions pour améliorer les interventions futures.

PARTICIPATION : Votre participation va consister à répondre à une série de questions contenues dans un questionnaire. L'étude est commanditée par l'AFD.

RISQUES ASSOCIES : Il n'y a aucun risque associé à votre participation à cette étude. Votre participation est complètement volontaire et vous êtes libre de la suspendre à tout moment sans que cela ne vous cause des préjudices. Toutefois, nous souhaitons que vous fournissiez des réponses **exactes** aux questions.

BENEFICES ASSOCIES : Il n'existe pas de bénéfices **directs** liés à votre participation à l'étude. Toutefois, vos réponses permettront à la mairie et à l'État de mener des interventions pour accroître leurs actions dans le secteur de santé, agriculture et éducation de votre commune à travers l'accroissement du financement y dédiée ainsi que le développement des activités socio-économiques y relatives.

TRAITEMENT DES REPONSES : Les réponses que vous allez fournir seront traitées sans que votre identité n'apparaisse, et personne ne pourra identifier vos opinions. Les données que nous allons collecter auprès de vous vont servir uniquement pour les besoins de l'évaluation. L'entretien va durer **10 à 15 minutes**.

EQUIPE DE L'ETUDE : Si vous avez des questions concernant l'étude, vous pouvez appeler les communes aux numéros suivant au/.....

CONFIDENTIALITE :

En application du texte portant organisation et réglementation des activités statistiques, toutes les déclarations, opinions et idées émises au cours de l'entretien restent secrets et ne seront pas communiquées à vos parents, amis, connaissances et autorités.

Extrait de la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques.

SECTION A : IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

A1. Commune de résidence

[Ne pas poser la question, à renseigner par l'enquêteur]

Liste des communes de l'évaluation

A2. Village/secteur de résidence

Liste des villages de l'évaluation

A3. Date de collecte / __ / __ // __ / __ /

[Ne pas poser la question, à renseigner par l'enquêteur]

A4. Code enquêteur / __ /

[Ne pas poser la question, à renseigner par l'enquêteur]

A5. Langue interview

[Ne pas poser la question, à renseigner par l'enquêteur]

- Moore
- Dioula
- Bissa
- Gourmanchetma
- Gourounsi
- Français
- Autre langue....

SECTION B : CARACTERISTIQUES DU REPONDANT

B1. Le répondant est-il un homme ou une femme ?

[Ne pas poser la question, juste une observation de la part de l'enquêteur]

- Homme
- Femme

B2. Quel est l'âge du répondant ?

- Moins de 35 ans
- 35 et plus

B3. Quelle est votre profession ?

- Cultivateur
- Fonctionnaire
- Commerçant
- Autre à préciser

.....
.....

B4. Quel est le plus haut niveau d'instruction formelle du répondant ?

- Aucun
- Primaire (CP-CM2)
- Post primaire (6^e – 3^e)
- Secondaire (2^e –Tle)
- Supérieur (BAC et plus)

SECTION C : SANTE (GRATUITE DES SOINS POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ET FEMME ENCEINTE)

Appréciation des dépenses publiques (2020-2023)

C1. Avez-vous connaissance des actions (prise en charge) en matière de santé particulièrement la gratuité des soins chez les enfants de moins de moins de 5 ans et les femmes enceintes dans votre localité ?

- Oui
- Non

C2. Etes-vous satisfait de ces actions ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

C2. Qui peut recevoir les soins gratuits ?

- Femmes enceintes
- Enfants de 0 à 5 ans
- PDIs

C3. Quels sont les services dont bénéficie la femme ?

- Dépistage et le traitement des lésions précancéreuses du col de l'utérus ;
- Planification familiale (PF) ;
- Soins pendant la grossesse ;
- Accouchements et les interventions obstétricales
- Autres à

préciser.....

C4. Etes-vous satisfait de ces actions ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Il sied de chercher les raisons de la non satisfaction (soit en réponses fermées soit en réponses ouvertes)

Quelles sont les raisons qui justifient votre

réponse.....

.....

C5. Quels sont les examens complémentaires éligibles pour la femme enceinte ?

- Examens de laboratoire (hématologie, biochimie, parasitologie, bactériologie, immunologie, etc.), Examens d'imagerie médicale (échographie, Radiographie standard, scanner, etc.)
- Le groupage sanguin et facteur rhésus (GS/Rh) ;
- La sérologie VDRL (syphilis) ;
- Le taux d'hémoglobine ou la numération formule sanguine (NFS) ;
- Le dépistage des hépatites virales C et B ;
- L'électrophorèse de l'hémoglobine ;
- Le test de dépistage VIH ;
- La charge virale ;
- La recherche d'albumine et de sucre dans les urines ;
- L'échographie obstétricale

C6. Quels sont les prestations dont bénéficient les enfants de 0 à 5 ans ?

- Soins curatifs en ambulatoire
- Soins curatifs en hospitalisation
- Soins curatifs contre la diarrhée
- Soins curatifs la pneumonie
- Soins curatifs paludisme non sévère
- Soins curatifs soins avant le transfert du paludisme grave.

C7. Etes-vous satisfait de ces actions ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

C8. Quels sont les examens dont bénéficient les enfants de 0 à 5 ans ?

- Examens de laboratoire (hématologie, biochimie, parasitologie, bactériologie, immunologie, etc.),
- Examens d'imagerie médicale (échographie, Radiographie standard, scanner, etc.)
- PCR ?
- Autre

C9. Etes-vous satisfait de ces actions ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....
.....

C3. Les actions en matière de gratuité des soins répondent-elles aux besoins de la population de votre localité ?

- Oui, totalement
- Oui, partiellement
- Non pas du tout

C4. Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse ?

.....
.....
.....

C7. Êtes-vous satisfait du rôle des autorités en matière de soins de santé ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

C8. Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse ?

.....
.....
.....

C9. Êtes-vous un utilisateur des retombés de la gratuité des soins de santé ?

- Oui
- Non

C10. La gratuité des soins contribue-t-elle à un meilleur accès des populations aux soins de santé dans votre localité ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

C11. Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse ?

.....
.....

C12. La gratuité des soins contribue-t-elle à l'amélioration de la santé et des femmes de votre localité ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

C13. Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse ?

.....
.....

C14. Les infrastructures sanitaires réalisées contribuent-elles à un meilleur accès des populations aux services de santé dans votre localité ?

- Oui, totalement
- Oui, partiellement
- Non pas du tout
- Ne sait pas

SECTION D : EDUCATION (Cantine scolaire, fourniture, consommable et manuel scolaire)

Appréciation des dépenses publiques (2020-2023)

D1. Etes-vous satisfait des délais de distribution des fournitures scolaires dans les différentes écoles de votre commune/village ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....
.....

D2. Etes-vous satisfait de la quantité des fournitures distribuées aux élèves dans votre commune/village ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....
.....

D3. Etes-vous satisfait de la qualité des fournitures distribuées aux élèves ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....
.....

D4. Votre école dispose d'une cantine scolaire ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

D5. Si oui êtes-vous satisfait des délais de distribution des vivres dans les différentes écoles de votre commune/village ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Votre école bénéficie -t-elle des vivres pour les cantines scolaires

- Oui
- Non
 - Ne sait pas

D6. Si oui êtes-vous satisfait de la qualité des vivres pour les cantines scolaires ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....
.....
.....

D7. Si oui êtes-vous satisfait de la disponibilité des vivre sur toute l'année ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....
.....

D8. Etes-vous satisfait de la qualité des infrastructures scolaires (Salle, table-banc, fournitures, toilettes, installation pour Hygiène et assainissement etc.) ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....

D9. Etes-vous satisfait de la fréquence de réfections des écoles dans votre commune/village ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....

D10. Etes-vous satisfait des actions des autorités à l'endroit de l'éducation dans votre commune/village ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....

D11. Les infrastructures scolaires réalisées contribuent-elles à un meilleur accès des enfants à l'école dans votre localité ?

- Oui, totalement
- Oui, partiellement
- Non pas du tout
- Ne sait pas

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....
.....

SECTION F AGRICULTURE (investissement agricole et pastoral) Appréciation des investissements (2020-2023)

E1. Avez accès à des intrants agricole ?

- Oui Etat/Mairie
- Oui ONG
- Oui coopérative
- Non

E2. Quels sont les types d'intrants agricole que vous avez reçus ?

.....
.....

E3. Quelle est votre niveau de satisfaction de ces intrants agricoles entre 2020 et 2023 ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....

E4. Quels types d'équipements agricoles utilisez-vous dans vos parcelles ?

E5. Avez-vous reçu des équipements agricoles entre 2020 en 2023 ?

- Oui Etat/Mairie
- Oui ONG
- Oui coopérative
- Non

E6. Quel est votre niveau de satisfaction de ces équipements ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

E7. Quelle formation avez-vous sur vos activités de production agricole ?

- Formation sur la multiplication
 - Formation sur la diffusion de systèmes améliorés d'approvisionnement en semences et intrants,
 - Formation en traitements hydro-agricoles, infrastructure de stockage et traitement des produits, ,
 - Formation sur les variétés de semences appropriées.
- Aucune

E8. Quel est votre niveau de satisfaction de ces formations ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....
.....

E9. Avez-vous reçu des tracteurs et motoculteurs accompagnés par des formations ciblées entre 2020 et 2023 ?

- Oui Etat/Mairie
- Oui ONG
- Oui coopérative
- Non

E10. Quel est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre
réponse.....
.....
.....

E11. Avez-vous bénéficié des ouvrages hydrauliques pastoraux construits et/ou réhabilités entre 2020 et 2023 ?

- Oui Etat/Mairie
- Oui ONG
- Oui coopérative
- Non

E12. Quel est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....
.....

E13. Avez-vous bénéficié construction d'infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation de produits agricole pastoraux ?

- Oui Etat/Mairie
- Oui ONG
- Oui coopérative
- Non

E14. Quel est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....
.....

E15. Avez-vous bénéficié d'un marché à bétail moderne ou bénéficier d'une réhabilitation de marché de bétail ?

- Oui Etat/Mairie
- Oui ONG
- Oui coopérative
- Non

E16. Quel est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....
.....

E17. Avez-vous bénéficié d'un comptoir d'achat de céréales

- Oui Etat/Mairie
- Oui ONG
- Oui coopérative
- Non

E18. Quel est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....

E19. Le marché de votre commune/village a été réhabilité courant 2020-2023 ?

- Oui Etat/Mairie
- Oui ONG
- Oui coopérative
- Non

E20. Quel est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....

E21. Les pistes rurales ont-elles été réhabilité courant l'année 202-2023 ?

- Oui Etat/Mairie
- Oui ONG
- Oui coopérative
- Non

E22. Quel est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....

.....

SECTION G WASH

Appréciation des investissements (2020-2023)

F1. Qu'est-ce la commune a réalisé dans votre localité (village) entre 2020 et 2023 ?

[Plusieurs réponses possibles]

- Forage
- Forage raccordé
- Château d'eau
- Latrine et douche
- Maternité
- Salles de classe
- Boucherie
- Boutiques de rue
- Clôture/mur
- Salle de formation
- Plateau omnisport
- Hangars pour poulailler
- Local de collecte de sang
- Basfonds aménagés
- Puits pastoraux
- Voirie (ponts, radiers, enlèvement de voies, ...)
- Autre.....

F2. Les infrastructures réalisées répondent-elles aux besoins de la population de votre localité ?

- Oui, totalement
- Oui, partiellement
- Non pas du tout

F3. Les infrastructures hydrauliques réalisées contribuent-elles à un meilleur accès des populations à l'eau potable dans votre localité ?

- Oui, totalement
- Oui, partiellement
- Non pas du tout
- Ne sait pas

F4. Les infrastructures d'assainissement réalisées contribuent-elles à un meilleur accès des populations à l'assainissement dans votre localité ?

- Oui, totalement
- Oui, partiellement
- Non pas du tout
- Ne sait pas

F5. Etes-vous satisfait des de la qualité des forages réalisés ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

F6. Êtes-vous satisfait Adduction d'Eau Potable Simplifiée ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

F7. Etes-vous satisfait des latrines communautaires réalisée entre 2020-2023 ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

F8. Etes-vous satisfait de l'existence/réalisation des bacs à ordures entre 2020-2023 ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

F9. Etes-vous satisfait de la disponibilité de l'eau durant toute l'année entre 2020-2023 ?

Très satisfait

- Très satisfait
- Satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

F10. Les infrastructures scolaires réalisées contribuent-elles à un meilleur accès des enfants à l'école dans votre localité ?

- Oui, totalement
- Oui, partiellement
- Non pas du tout
- Ne sait pas

G. QUESTION TRANSVERSALLE

G1. Entre les femmes et les hommes, qui bénéficient le plus de ces infrastructures sociales (eau potable, santé, éducation, sport et loisir) dans votre localité ?

- Hommes
- Femmes
- Jeunes
- Les trois
- Ne sait pas

G2. Les infrastructures économiques ((boutiques de rue, hangars pour poulailler et boucherie, marché, route) réalisées, les équipements et renforcements des capacité des communautés contribuent-ils à l'accroissement du pouvoir d'achat (revenu) des populations de votre localité ?

- Oui, totalement
- Oui, partiellement
- Non pas du tout
- Ne sait pas

Justifiez votre réponse.....

G3. Entre les femmes et les hommes, qui bénéficient le plus de ces infrastructures économiques les équipements et renforcements des capacité dans votre localité ?

- Hommes
- Femmes
- Jeunes
- Les trois
- Ne sait pas

G4. Les bénéfices des infrastructures, les investissements portant sur équipement et renforcement de capacité, réalisées par les autorités vont-ils durer/engendrer des changements dans le temps ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Quelles sont les raisons qui justifient votre réponse.....

.....

G5. Quelles sont vos suggestions pour améliorer les interventions des autorités et des partenaires au développement afin qu'elles profitent plus à la population ?

.....

Merci pour votre collaboration